

Témoins.

Revue trimestrielle du SNJ-CGT

Nouvelle série – N° 43 – Janvier – Février – Mars 2011 – 2,30 €

Tunisie, Égypte, Libye, Russie...



Journalistes témoins, journalistes cibles



**Stéphane, Hervé,
otages en Afghanistan
depuis le 29 décembre 2009
On ne vous oublie pas!**



Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 81 78. Télécopie 01 48 51 58 08.

E-mail : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr

Complaisant

Notre président de la République sait décidément s'entourer de journalistes plus que complaisants lors de ses interventions télévisées, que ce soit sur le service public ou sur les chaînes privées. Le 10 février, pour « Paroles de Français » sur TF1, c'est Jean-Pierre Pernaut qui a enfilé le costume du béni-oui-oui. Ou du « passeur de plats », comme l'écrit le SNJ-CGT Audiovisuel dans un communiqué. Des exemples ? « Chômage, industrie ? Sarkozy se bat, les 35 heures et les taxes sont les causes des délocalisations. Le "journaliste" ne contredit pas, n'évoque pas la productivité meilleure en France qu'en Allemagne. Santé ? "Elle est gratuite." Le "journaliste" n'évoque même pas les augmentations des forfaits et des déremboursements. » La liste complète serait longue. Jean-Pierre Pernaut – ainsi que quelques zélés confrères – mériterait amplement sa Légion d'honneur.

Instable

Il y a quelques mois encore, il était sur France Inter. On annonçait même son passage de la « matinale » vers une tranche horaire taillée sur mesure et consacrée à la culture. En septembre, il faisait sa rentrée sur Europe 1, pour devenir le 7 février directeur de la rédaction de *Libération*. Nicolas Demorand remplace Laurent Joffrin, nommé à la tête de la rédaction du *Nouvel Observateur*, qu'il avait déjà dirigée de 1988 à 1996 et de 1999 à 2006. Il y a quelques mois, c'est Denis Olivennes qui quittait, après seulement deux ans et demi, la présidence du directoire du *Nouvel Observateur*, pour rejoindre le pôle information de Lagardère (Europe 1, *le JDD*, *Paris-Match*, *Newsweb*). Comment mettre en place une stratégie crédible en étant constamment en partance ? Que penserait-on d'un « journaliste de base » passant sans cesse d'une rédaction à une autre ? Instable ? Nous ne vivons pas tous sur la même planète.

Délinquant

« La plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait. » Eh bien ! non, c'est un délit, celui de « provocation à la discrimination raciale ». Éric Zemmour a été condamné le 18 février par le tribunal correctionnel pour des propos tenus en mars 2010 sur Canal+ et France Ô. Chroniqueur au *Figaro*, abonné des plateaux télé où il multiplie les provocations gratuites sous couvert de « politiquement incorrect », ce brillant esprit n'a jamais réfléchi aux causes sociales de certains actes de délinquance.

Ni compris que la délinquance des beaux quartiers se fait juste plus discrète. Pour la CGT de France Télévisions, le discours d'Éric Zemmour « n'est pas acceptable sur une chaîne de service public ». Le syndicat « demande au président Pflimlin de tirer toutes les conclusions de cette décision de justice ».



EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE
 Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 48 18 81 78 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins.

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Raoul Boulanger, Éric Cabanis, Thierry Cerinato, Thierry Chaufour, Katty Cohen, Caroline Dzegiel, Ludovic Finez, Michel Frison, Michèle Herzberg, Patrick Kamenka, Franck Lonjaret, Laurent Mardelay, Laurent Martinat, Rosa Moussaoui, Patrick Pinault

Photos : Éric Dessons, Laurent Martinat, Thomas Ribolowski, Arnaud Robin / Fedepphoto.

Dessins : Babouze.

Révision : Francis Ambrois.

Secrétaire de rédaction : Jean-Gérard Calleaux.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Allages (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0911 S 06290. N° ISSN : 1281-1343

Photo de une : Tunis, le 14 janvier 2011 (Arnaud Robin / Fedepphoto)

Témoins.

Nouvelle série, n° 43 - Janvier - Février - Mars 2011

SOMMAIRE

DROITS D'AUTEUR
 Négocier des accords en connaissance de cause 4

DOSSIER : PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE 6

Groupe Hersant Média
 De nouvelles rotos au pôle sud, mais pour faire quel journal ? 6
 Un pôle normand en grande difficulté 7
 Comareg : mille emplois supprimés, et ce n'est que le début 8
 Pôle « Champagne-Ardenne-Picardie » : "rien n'est exclu" sauf un vrai projet de développement 9
Centre France : famille nombreuse, famille heureuse ? 10
Crédit Mutuel : il construit son monopole avec arrogance et mépris 11
Groupe Voix du Nord :
 Le Crédit Agricole prend 25 % du capital 12

PRESSE NATIONALE

Le Monde
 Une nouvelle page... à prix d'or 13
 Des salariés "jetables" pour faire le boulot au quotidien 14
La Tribune ne doit pas disparaître 15
 CCJJP : moins et pire ! 15
 Société du Figaro : une harmonisation qui fait les affaires de la direction 16
Le Parisien : la Parisienne à l'heure tunisienne 17
L'Equipe.fr : des journalistes ultra-profitables 17

AGENCES
 Quand l'AFP dérive pour "faire un coup" 18

INTERNATIONAL

Hongrie : une loi liberticide pour la presse 19
 Journaliste en Russie, un métier très dangereux 20
 Tunisie : "Nous n'avons plus peur" 22
 Égypte : prises d'otage et passages à tabac 23
 Un envoyé spécial de France 24 blessé en Libye 23

VIE SYNDICALE
 S'armer pour le combat syndical dans une ambiance détendue 24
 Les élections à... 25
 Les nouvelles règles de la représentativité : un enjeu syndical 26

NEWS
 En direct des rédactions 27

La lutte paie



Prisma, Mondadori, Le Monde.fr, RFI, la PQR... les conflits se multiplient depuis le début de l'année. Baisse du pouvoir d'achat des journalistes, précarisation de la profession avec des jeunes qui accumulent les stages ou les CDD

sans réel espoir d'obtenir un CDI, pigistes dont la situation se détériore d'année en année, dégradation accélérée des conditions de travail que nous vivons tous au quotidien dans les rédactions... les patrons de presse n'ont toujours qu'un objectif : dégager les marges exigées par les financiers sans se soucier du contenu éditorial ni de la qualité de l'information.

Le SNJ-CGT ne le répétera jamais assez : l'information n'est pas une marchandise. Produire une information de qualité, indépendante, pluraliste n'est possible que si les journalistes disposent des moyens adéquats et d'un pouvoir de contrôle permettant de se libérer des pressions des puissances d'argent. Retrouver la confiance du public ne passe pas par la mise au point d'un nouveau code de déontologie ou d'un pseudo « ordre », comme certains le souhaitent, mais bien par des droits nouveaux pour les journalistes comme, par exemple, la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle.

En presse magazine, les salariés de Prisma et de Mondadori ont fait grève sur la base d'une revendication commune : 150 € d'augmentation pour tous. Mais soyons clairs, les revendications

salariales ont aussi permis aux grévistes d'exprimer leur ras-le-bol face à l'attitude de leurs directions. Confrontés à une casse du statut et du métier de journaliste par des projets de mutualisation à tout va, à des déménagements aux conséquences très négatives en termes de conditions de travail et de qualité de vie, les salariés se sont révoltés face à tant de mépris. Mépris qui s'est aussi exprimé dans la gestion du conflit par des directions jouant sur le pourrissement et la lassitude des grévistes. Malgré les sacrifices financiers et les pressions, les grévistes n'ont rien lâché et obtenu des résultats non négligeables, en particulier à Prisma. Avec 106 € d'augmentation pour les salaires jusqu'à 3000 € (et 70 € au-delà), l'objectif est atteint : les économies réalisées (2,5 millions d'euros) par le déménagement de Paris à Gennevilliers sont reversées aux salariés sous forme d'augmentation !

Face à des patrons inflexibles, on voit bien que les luttes unitaires sont la solution. Avec très souvent le SNJ-CGT en fer de lance. Les journalistes en sont conscients et l'ont montré en accordant leur confiance à notre syndicat lors de la plupart des derniers scrutins. Première place confirmée à France Télévisions ou chez Lagardère Active, score historique au Figaro, aux Échos, à Marie Claire... D'excellents résultats qui sont un encouragement à poursuivre la lutte !

Emmanuel Vire
 Secrétaire général du SNJ-CGT

Négociateur des accords

EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Le 15 décembre dernier, le SNJ-CGT organisait une « journée droits d'auteur ». Au menu, la loi Hadopi et les accords droits d'auteur en cours de négociation. Résumé.

Par Ludovic Finez

Tout commence avec la création d'un informel Groupe de réflexion sur les droits d'auteur (GRDA). Autour de la table, des représentants du SNJ, de la CFDT, du SNJ-CGT et, côté patrons, la PQN (dont le représentant était également président du Groupement patronal des éditeurs de sites en ligne), la PQR, la presse magazine, la presse spécialisée. Les réflexions permettent notamment de définir les « trois cercles » (lire l'encadré). Un travail de deux ans et demi, qui s'achève avant le lancement, en octobre 2008, des États généraux de la presse.

Or, c'est lors de ces États généraux qu'est définie la notion de « famille cohérente de presse » sous la pression du SPQR,

principal coup dur de la loi Hadopi pour les journalistes. Ensuite, devant les députés, Christian Kert (UMP) dépose un amendement scélérat, modifiant le code du travail puisqu'il dispose qu'un journaliste ne travaille plus pour un seul titre mais pour l'ensemble des titres du groupe et de leurs déclinaisons. « Un changement fondamental », commente Michel Diard, qui animait la journée d'études.

Un tel amendement, d'ailleurs inconstitutionnel, n'avait rien à faire dans la loi Hadopi. Pour le combattre, il ne reste plus que le recours individuel aux prud'hommes. Aux Éditions Larivière, précise le délégué syndical SNJ-CGT Emmanuel Le Coz, les contrats de tra-

vail sont libellés au nom du groupe. « Une incohérence », commente Michel Diard. Les cartes de presse sont établies au nom d'un titre, conformément au contrat de travail qui, lui aussi, doit l'y faire figurer.

Négociateur ou renégociateur avant le printemps 2012

Dans sa partie consacrée aux droits d'auteur des journalistes, la loi Hadopi, qui limite sa portée à la presse écrite, impose de négocier, ou de renégocier en cas d'accord antérieur. Fin du délai : printemps 2012. Au-delà, ceux qui n'auraient pas d'accord devront s'en remettre à une commission, qui

n'existe pas encore. « D'où l'utilité de nous appuyer sur les meilleurs accords possibles, insiste Michel Diard. Le droit d'auteur n'est pas qu'un problème de rémunération. Ce qui est d'abord en cause, c'est le droit moral sur l'intégrité des œuvres. Les patrons veulent pouvoir réutiliser les œuvres des journalistes sur tous les supports (écrit, Internet, téléphone mobile, tablettes...), en les adaptant à ces supports sans avoir à demander d'autorisation. Le danger est de voir nos œuvres dénaturées. »

Les préoccupations patronales sont avant tout commerciales. « L'info est vue comme un produit d'appel pour faire venir les gens sur un site Internet et leur vendre autre chose », analyse Michel Diard. Le site du magazine *Elle* comporte ainsi, outre de nombreuses pubs, un « e-shop » permettant d'acheter vêtements, articles de cuisine, de décoration... Lagardère édite aussi Newsweb, qui se proclame « premier groupe média Internet sur la cible masculine » et renvoie vers les sites Boursier.com, LeJdd.fr, ParisMatch.com... « Fort d'une équipe rédactionnelle de quarante-cinq journalistes, Newsweb vend également ses contenus à d'autres

acteurs médias et monétise son audience par la vente de services à forte valeur ajoutée », précise la page d'accueil. Toujours chez Lagardère : Dekio.fr, « le moteur de recherche 100 % déco », qui reprend des contenus de journaux du groupe (*Art & Décoration, Maison & Travaux...*) et renvoie vers une multitude de « bonnes adresses ». Bref, tout cela génère de l'argent. En négociant, « il ne faut donc pas jouer petit bras. Des accords à 500 ou 600 € [par an], ce n'est pas suffisant », estime Michel Diard.

Dans la salle, certains militants du SNJ-CGT sont en pleine négociation. Attention à la « traçabilité du travail des journalistes », prévient Emmanuel Le Coz, sans quoi, certaines reprises peuvent se faire à l'insu de l'auteur. À RFI, la direction prétend que les reprises sur les téléphones portables se font gratuitement pour ne pas accorder de contreparties. « S'ils font ce choix, c'est leur problème, pas le nôtre », réagit Katty Cohen, déléguée syndicale SNJ-CGT aux *Échos*. Généralement, les accords de droits d'auteur donnent lieu à un forfait accordé aux journalistes. Dominique Parat évoque celui signé à *la Montagne* : « Dans le nôtre, s'il y a un travail supplé-

Droit moral et droit patrimonial

« Depuis 1935, nous avons le double statut d'auteur et de salarié », rappelle Michel Diard. Du statut d'auteur découlent un droit moral et un droit patrimonial. Le droit moral, c'est celui de ne pas voir son travail (article, reportage télé ou radio, photo) modifié. Le droit patrimonial, c'est celui de ne pas le voir reproduit ou réutilisé sans autorisation de l'auteur. Ce dernier est libre de céder ou non ce droit, moyennant rétribution ou pas. Une « convention expresse » est normalement nécessaire à chaque fois. Ce cadre est en pleine évolution, à mesure que des accords de droits d'auteur sont signés.

Les trois cercles

Dans sa partie concernant les droits d'auteur des journalistes, la loi Hadopi retient le principe de trois cercles. Dans le premier (le titre et ses déclinaisons), la cession des droits est automatique en cas de réutilisation, mais dans une période limitée, à négocier. Généralement, on retient vingt-quatre heures pour un quotidien, une semaine pour un hebdo, etc. Au-delà de ce cercle, les contreparties sont à négocier. Le cercle 2 concerne les reprises à l'intérieur du groupe, tandis que le troisième recouvre les reprises extérieures : médias étrangers, boîtes de communication, etc. Au cours des négociations, il avait été admis par les patrons qu'il ne pouvait pas y avoir de cercle 1 sans rémunération pour le cercle 2.

mentaire, il y a une pige. Une reprise, c'est sans travail supplémentaire. Le forfait ne correspond qu'à des reprises. Ça doit être précisé dans le texte. » La journée se termine sur des conseils de bon sens, comme celui de penser aux supports qui n'existent pas encore. Et celui, fondamental, de prévenir le syndicat dès qu'une négociation s'engage. Les expériences croisées sont primordiales pour bâtir de bons accords. ■

Laurent Mardelay, représentant SNJ-CGT/SGLCE au CE du Figaro : « Ils étaient obligés d'aboutir »

Au *Figaro*, les négociations « droits d'auteur » se sont télescopées avec la fusion des trois sociétés du groupe (quotidien, magazines, site Internet) en une seule (lire aussi page 16). Cette fusion rendait en effet caduc l'ancien accord et, sous peine de ne plus pouvoir alimenter ses sites Internet, la direction du *Figaro* « était obligée d'aboutir », explique Laurent Mardelay, représentant SNJ-CGT/SGLCE au CE. Avant ces événements, une première tentative, en 2009, avait tourné court. Il y a quelques

mois, la direction est revenue avec un texte « qui reprenait quasiment mot pour mot celui des *Échos* », premier quotidien national à avoir eu son accord (voir *Témoins* n° 41). « Après, ça a simplement été des détails », précise Laurent. Jusqu'à la mise en application de l'accord au 1^{er} janvier dernier, les choses ont été très vite, en quatre ou cinq réunions, témoigne-t-il. En plus des sites Internet de ses propres titres (*le Figaro, le Figaro Madame, le Figaro Magazine,*

Figaroscope), le groupe en possède beaucoup d'autres : Adenclassifieds.com (annonces classées), Cplussur.com (courtier d'assurance), Evene.fr (actualité culturelle), Leparticulier.fr (information juridique)... « Une contribution d'un journaliste [du *Figaro*] peut se retrouver sur l'un de ces sites », note Laurent, sans plus de compensation que la « somme forfaitaire » figurant dans l'accord entré en vigueur au 1^{er} janvier. Dans le « premier cercle » figurent en effet les titres du *Figaro* et leurs

déclinaisons sur Internet. Il n'y a pas de « deuxième cercle », tandis que le troisième comprend les autres titres « papier » du groupe, comme *le Particulier*. Même si ce n'est pas encore le cas, « on peut se demander si les contributions des journalistes du *Figaroscope*, par exemple, ne risquent pas de se retrouver sur Evene.fr », résume Laurent. Alors même que de nombreux journalistes ont été licenciés à la rédaction d'Evene.fr...

L. F.

Grégory Autem, délégué syndical SNJ-CGT à la Voix du Nord :

« Nous ne sommes pas mandatés pour Nord Éclair ou le Courrier picard »

Le précédent accord de droits d'auteur de *la Voix du Nord* arrivait à échéance fin 2009. Il a été prorogé jusqu'à la signature de février dernier. En juin 2010, la direction mettait une première proposition de texte sur la table. Elle aurait bien voulu généraliser le bimédia au sein de la rédaction qui, pour le moment, participe de façon occasionnelle, essentiellement par le biais de brèves, explique Grégory Autem, délégué syndical SNJ-CGT. Autre tentative patronale : placer le curseur à sept jours pour la libre reprise des

articles. Sur ces deux points, le SNJ-CGT de *la Voix* et le SNJ étaient « sur la même ligne », raconte Grégory. La « temporalité » est redescendue à vingt-quatre heures (logique pour un quotidien...) et la question du bimédia est renvoyée à un nouvel accord, qui sera discuté « sûrement avant l'été », estime Grégory. Le texte portera sur la nouvelle organisation du travail dans la rédaction, entre supports papier et Internet. Des questions qu'il n'aurait pas été logique d'intégrer dans l'accord sur les droits d'auteur. Dans la négociation, il a fallu éviter

un autre écueil : le groupe Voix du Nord englobe cinq quotidiens (*la Voix du Nord, Nord Éclair, Nord Littoral, le Courrier picard*, et le gratuit *Direct Lille Plus*), un hebdomadaire sportif (*la Voix des Sports*), une dizaine d'hebdo locaux, un mensuel (*Nordway*) et une chaîne de télé (Wéo). La direction aurait aimé que l'accord engage au-delà du périmètre du quotidien. « Nous sommes des délégués syndicaux du titre *la Voix du Nord*. Nous ne sommes pas mandatés pour discuter des règles au *Courrier picard* ou à

Nord Éclair », insiste Grégory, qui ajoute : « Nous avons réussi à ce que la « famille cohérente de presse » n'apparaisse pas dans l'accord. » Au final, la rémunération globale pour les reprises est fixée à 624 € par an, avec indexation sur les augmentations de salaires. Financièrement, « *la Voix* y gagne », reconnaît Grégory. L'ancien accord fixait en effet une rémunération annuelle de 350 €, mais en salaire, auquel il fallait donc ajouter les cotisations sociales.

L. F.

PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

Hersant Média cherche à renflouer ses caisses, la Montagne étend sa zone d'influence, le Crédit Mutuel construit son petit monopole dans l'est du pays, le Crédit Agricole entre dans le capital de *la Voix du Nord*... qui fusionne sa rédaction avec celle de *Nord Éclair*. La restructuration de la presse quotidienne régionale continue de plus belle.

Groupe Hersant Média

DE NOUVELLES ROTOS AU PÔLE SUD,

MAIS POUR FAIRE QUEL JOURNAL ?

Le service photo de *Nice-Matin* a perdu la moitié de ses effectifs, le service magazine a été supprimé, les secrétaires de rédaction sont débordés. Peu importe, GHM continue de dérouler son plan « conquête 2013 ».

Par Laurent Martinat*

Depuis le conflit d'avril dernier dans le groupe Nice-Matin – qui a vu les salariés s'élever contre le projet de vendre le siège historique et la reculade de Philippe Hersant sur la question –, le climat donne l'illusion d'être apaisé. Viré par la porte, GHM revient par la fenêtre en obtenant l'accord de la coopérative de main-d'œuvre de lever un prêt hypothécaire (12 millions d'euros) sur les locaux de Nice afin d'achever le financement du projet industriel (nouvelles rotatives). Des garanties sont obtenues afin que les fonds soient exclusivement réservés aux rotos mais, une fois encore, GHM se paie sur la bête sans allonger le moindre centime en fonds propres. Malgré les doutes des journalistes sur les intentions réelles de GHM, le projet industriel avance : les travaux ont commencé route de Grenoble ; les tranches de travaux suivants ont été signées

par Dominique Bernard... Rassurant ? Pas pour tout le monde car, à la rédaction, on se pose toujours la même question : des nouvelles rotos, oui, mais pour faire quel journal ? Avec quels moyens ?

Diffusion gonflée artificiellement

Cette question récurrente depuis l'arrivée de GHM à Nice Matin fut la clef de voûte des deux motions de défiance votées en un an par les rédactions. Du jamais vu. La première est adressée à Olivier Biscaye, directeur des rédactions, la seconde directement à Philippe Hersant, sur des motifs identiques : manque de moyens humains, augmentation de la charge de travail, radicalisation des rapports avec la hiérarchie, mutations arbitraires et sabotage de l'indépendance des rédactions par des ventes qui dopent artificiellement les chiffres de diffusion OJD et asservissent

les journalistes aux « grands comptes » institutionnels ou publicitaires. Les rédactions du groupe Nice Matin sont exsangues, le service photo a perdu quasiment 50 % de ses effectifs, le service magazine vient d'être supprimé, les secrétaires de rédaction croulent sous les pages, et le moral des troupes est au plus bas. Mais GHM n'en a cure. Le projet « conquête 2013 » présenté par le directeur général délégué, Frédéric Touraille, semble vouloir augmenter l'allure. Il ne parle plus d'un « journal » mais d'une « marque », digression sémantique qui en dit long sur la considération de GHM pour notre profession de journaliste. Une bonne nouvelle tout de même : les rotos viennent d'arriver. GHM a réussi à payer les factures, même si on ne sait pas trop où il a trouvé l'argent. ■

* Délégué syndical SNJ-CGT à Var-Matin.



En avril 2010, lors de la lutte des salariés contre la revente du siège de Nice-Matin.

UN PÔLE NORMAND EN GRANDE DIFFICULTÉ

Chez Hersant Média, après la Comareg et Hebdoprint (lire pages 8-9), c'est le « pôle normand » qui va le plus mal, et depuis longtemps. La Société normande de presse, d'édition et d'impression (SNPI) regroupe 323 salariés, dont 101 journalistes. Elle édite trois quotidiens (*Paris Normandie*, *le Havre libre*, *le Havre presse-Progress de Fécamp*) et l'hebdomadaire *Liberté Dimanche*. Pour tous ces titres, la diffusion OJD est en baisse. Les pertes financières sont évaluées entre 3,5 et 4 millions d'euros annuels depuis 2005. En 2005, le pôle normand regroupe en un

site ses deux imprimeries. En mars 2007, lors du lancement d'une nouvelle formule qui devait relancer les journaux du pôle, le nouveau PDG, Michel Lépinay, confiait à *Stratégies Magazine* : « Paris Normandie tourne une page. » Il ajoutait : « C'est un peu l'opération de la dernière chance. » La modernisation de l'outil de travail entraîne alors une baisse des effectifs d'une trentaine de salariés. L'objectif est affiché clairement : « Stabiliser dans un premier temps les ventes et revenir à l'équilibre financier. » Pourtant, la chute va continuer et les résultats négatifs se dégrader. Tant et si bien que

selon *Press News* du 17 novembre 2010, GHM confie alors « un mandat de cession du pôle normand à un cabinet de fusions-acquisitions tandis que des discussions seraient engagées entre le groupe GHM et Rossel (Belgique, mais qui détient *la Voix du Nord*) sur une éventuelle vente des ensembles Champagne-Ardenne et Normandie ». Alors, vendra ou vendra pas ? La vente du pôle normand ne serait de toute façon pas suffisante pour renflouer le groupe, endetté à hauteur de 200 millions d'euros. ■

Jean-Raoul Boulanger

Groupe Hersant Média

COMAREG : MILLE EMPLOIS SUPPRIMÉS,

ET CE N'EST QUE LE DÉBUT

Le pôle de presse gratuite d'annonces du groupe Hersant est mal en point. La direction a présenté un plan de continuation. Y croit-elle vraiment ?

Par Jean-Raoul Boulanger*

En novembre 2010, le Groupe Hersant Média (GHM) plaçait la Comareg, qui édite les journaux gratuits d'annonces du groupe, en redressement judiciaire avec un déficit cumulé colossal de 80 millions d'euros. La Comareg a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 259 millions d'euros, en baisse de 25 %, faisant apparaître une perte nette de 31 millions d'euros, contre un résultat légèrement positif en 2008. La Comareg emploie plus de deux mille salariés et Hebdoprint, qui imprime ces mêmes journaux, six cent cinquante personnes. En janvier, GHM a présenté au tribunal de commerce de Lyon un plan de continuation drastique, avec suppression de mille emplois. Dans *les Échos*, Dominique Bernard, directeur général de GHM, évoque « un plan de restructuration, mais aussi d'une refondation totale de notre activité de presse gratuite d'annonces. Les déci-

annonce un plan ambitieux : « Nous allons aussi rénover nos sites et investir en promotion. Mais nous n'allons pas abandonner le papier. Nous voulons être un acteur multisupport de la communication locale. » Dans ce plan, les vingt-deux éditions des « journaux papier » seront arrêtées, sur un total de deux cent vingt-trois, soit six cent mille exemplaires hebdomadaires sur neuf millions actuellement. Les quatre imprimeries seront conservées. Le titre *Paru Vendu* sera relooké. Les deux cent quarante points d'accueil physiques seront supprimés. Les particuliers passeront leurs annonces directement sur Internet. L'organisation commerciale sera centralisée.

Un plan (trop) ambitieux

Le projet ambitieux de GHM, dont le tribunal de commerce de Lyon fixera le sort le 14 avril, est-il tenable ? Un

« GHM mise sur la marque *Paru Vendu* pour gagner son pari et revenir à l'équilibre dès le deuxième semestre 2011. » Ce qui est mécaniquement impossible, ne serait-ce qu'à cause du temps nécessaire pour mettre en place la nouvelle organisation. Les dirigeants de GHM ont, enfin, pris conscience qu'ils sont passés à côté d'Internet. Dans *les Échos*, Dominique Bernard fixe des objectifs : « Passer d'un chiffre d'affaires sur Internet de 18 millions en 2010 à 25 millions en 2011 et 45 en 2012. Le groupe compte investir 5 millions d'euros pour y parvenir. » Est-ce réaliste ? Pour continuer son activité, Comareg doit présenter un plan d'apurement de la dette (80 millions d'euros) et remettre ses comptes à l'équilibre.

Des négociations ont débuté sur un « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE). D'emblée, la direction de la Comareg a opposé son veto à des primes supra-légales de départ. De même que la direction ne veut pas accorder les mêmes conditions de départ que lors du précédent PSE. Le calendrier des licenciements devrait être finalisé en avril ou mai. Un « plan B » de cession étant momentanément exclu par GHM, il ne resterait... que la liquidation pure et simple de la Comareg. Les dirigeants du groupe croient-ils eux-mêmes à un plan de continuation ? C'est bien là toute la question. ■

* Délégué syndical SNJ-CGT à l'Aisne nouvelle (GHM).

“Le calendrier des licenciements devrait être finalisé en avril ou mai. Un ‘plan B’ de cession étant momentanément exclu par GHM, il ne resterait... que la liquidation pure et simple de la Comareg.”

sions que nous devons prendre sont des décisions difficiles, courageuses, qui auraient dû être prises depuis longtemps. » Dans cette même interview, il rejette le projet de cession de la Comareg (vu sa faible valeur ?) et

comité de groupe aurait dû se tenir fin février. Il a été reporté car il se téléscopait avec d'autres réunions. Le rapport présenté par le cabinet Secafi n'est pas très optimiste. Le plan de continuation se veut volontariste :

“RIEN N'EST EXCLU”

SAUF UN VRAI PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Dans le pôle « Champagne-Ardenne-Picardie » du groupe Hersant, l'inquiétude gagne les salariés. À qui appartiendront-ils demain ?

Le pôle « Champagne-Ardenne-Picardie » (CAP) a été créé au moment de l'acquisition de *l'Aisne nouvelle* par France Antilles, devenu en 2006 le Groupe Hersant Média (GHM). Le pôle CAP (700 personnes environ), c'est cinq journaux avec quatre quotidiens, *l'Union* (Reims), *l'Ardennais* (déclinaison locale de *l'Union*), *l'Est éclair* (Saint-André-les-Vergers), *Libération Champagne* (Troyes), et un « quadri-hebdomadaire », *l'Aisne nouvelle* (Saint-Quentin). Ce pôle a été créé dans une logique industrielle : réaliser un pôle d'impression unique à Reims, à la place de trois imprimeries, celles de *l'Union*, de *l'Est éclair* et de *l'Aisne nouvelle*. Les deux dernières ont été fermées.

Rotative “surdimensionnée”

Le pôle d'impression a été présenté comme très novateur, voire expérimental. La presse payante, avec ces cinq titres, représentait un peu plus de 200 000 exemplaires quotidiens en moyenne. La rotative a été « surdimensionnée » pour traiter, lors de ses phases d'inactivité, l'impression des « gratuits » (*Paru-Vendu*). Avec un coût de 24 millions d'euros, le retour sur investissement est estimé à dix-huit ans. Il n'est pas certain que la machine ne soit pas obsolète bien avant... GHM possède quatre centres d'impression, qui ne sont exploités qu'à environ la moitié de leur potentiel. Le groupe n'a pas vu arriver la baisse de la publicité ni anticipé, en presse gratuite, le passage d'une part importante du marché des petites annonces vers le Web.

Jusqu'en 2007, *l'Union*, le vaisseau amiral du pôle CAP, permettait à ce dernier de demeurer dans le positif, malgré une érosion constante de la diffusion. Avec la dégradation de la manne publicitaire, d'une part, et la décroissance des charges de travail en impression d'autre part, les déficits se sont creusés pour atteindre six millions d'euros en 2010. Aujourd'hui, tous les journaux du pôle CAP sont dans le rouge. En comité de groupe, fin 2010, Philippe Hersant a confirmé qu'il n'avait pas vocation à subventionner des journaux déficitaires et qu'il fallait partout adapter les moyens aux ressources. Voilà qui avait le mérite d'être clair : tailler dans les effectifs. Pour le pôle CAP, rien n'a bougé et rien n'a été annoncé. Mais, là encore, Philippe Hersant et son bras armé, Dominique Bernard, le PDG de GHM, n'ont exclu aucune hypothèse pour un retour à l'équilibre des comptes. Réduction des effectifs et cession de titres restent des pistes envisagées. En tout cas pas démenties. Le handicap du pôle CAP, c'est sa relative homogénéité, du fait même de l'existence de son centre d'impression. Vendre *l'Union*, c'est vendre son imprimerie avec. Mais pour occuper l'imprimerie *a minima*, il faut acheter en même temps les journaux qui composent le pôle. Existe-t-il un groupe ayant besoin d'une telle imprimerie ? De toute façon, une cession du pôle CAP ne permettrait probablement pas de désendetter fortement le groupe. Rappelons que la dette de GHM est estimée à 200 millions d'euros. Or Philippe Hersant a maintes fois déclaré qu'il ne vendrait

pas les journaux du Sud (*la Provence* et *Nice Matin*), lesquels, depuis leur rachat en 2007, sont devenus les fleurons du groupe, mais également ceux qui ne perdent pas d'argent.

Rossel et Ebra sur les rangs ?

On peut penser qu'une fois mis en place le plan de continuation de la Comareg (lire page précédente), Dominique Bernard s'attachera à « restructurer » sérieusement la presse payante. Dans le pôle CAP, l'inquiétude des salariés est grande. Une revente ? La logique géographique pourrait faire des groupes Rossel (*la Voix du Nord*, *le Courrier picard...*) et Ebra (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, *l'Est républicain...*) des candidats au rachat, mais avec quelles perspectives ? Philippe Hersant l'a dit et répété : « Rien n'est exclu ! » Pour le moment, ce qui est exclu, c'est un véritable projet de développement. GHM a abandonné au milieu du gué les négociations Hadopi, alors que le groupe avait été un des premiers à tenter de négocier la « famille cohérente de presse ». Certes, le groupe est en train d'améliorer les sites Internet du pôle CAP, mais toujours avec un retard certain. Seul point positif : *l'Aisne nouvelle* a, selon l'OJD 2010, une diffusion en hausse de 2,70 % à périmètre égal (quatre éditions par semaine). Mais elle perd toujours autant d'argent (moins 700 000 €). Les « négociations annuelles obligatoires » (NAO) sont en cours, après deux années de vaches maigres. On peut les prévoir difficiles. ■

J.-R. B.

Centre France

Le groupe constitué autour de la Montagne comprend six autres quotidiens. D'où, parfois, un certain éloignement entre la maison mère et le terrain.

Par Caroline Dziegiel*

FAMILLE NOMBREUSE,

FAMILLE HEUREUSE ?

Cinq cent mille exemplaires. C'est le seuil que souhaite atteindre Jean-Pierre Caillard, PDG du groupe Centre France. Un seuil présenté comme une « masse critique, préalable indispensable à des économies d'échelle »¹. Pour atteindre ce chiffre, le groupe se donne les moyens. Mais, s'inquiètent les salariés, Centre France les a-t-il encore, ces moyens ? Pas moins de sept quotidiens composent le groupe aujourd'hui. *La Montagne*, *le Populaire du Centre*, *le Journal du Centre* et *le Berry* font figure d'anciens aux côtés des petits nouveaux acquis il y a moins de trois ans : *l'Yonne républicaine* (en 2008), *la République du Centre* (70% en 2010) et, dernier en date, *l'Écho républicain*². On y est presque : la diffusion cumulée des sept titres s'établit à près de 420 000 exemplaires par jour. Le groupe s'étend du sud de l'Auvergne (Cantal et Haute-Loire) au nord de la région Centre (Eure-et-Loir), parcourant le Limousin, le Berry, et montant jusqu'à l'Yonne. Or, les spécificités de chaque titre et de chaque région accroissent la difficulté d'application de la « méthode Montagne » au sein des derniers journaux rachetés. C'est d'ailleurs quelquefois aux forceps que les messages et les directives de la lointaine direction passent auprès des équipes en place. Au prix parfois de tensions palpables au sein des rédactions : près d'une dizaine de jeunes journalistes en CDD, très impliqués, ont par exemple refusé une titularisation à *l'Yonne républicaine*. Des refus

qui doivent interroger dans l'actuel contexte sinistré de la PQR.

2 000 salariés dont 510 journalistes

Pendant ce temps-là, la « maison mère montagnarde », dotée depuis quelques années déjà d'un logiciel de mise en page performant³, exige une polyvalence accrue de ses journalistes. La majeure partie d'entre eux montent des pages, parallèlement aux nombreux reportages qu'ils rapportent du terrain. Et cela pour la version papier des journaux. Demain, le projet Web apportera son lot de nouvelles exigences. Évidemment, si des schémas marketing, commerciaux, financiers, voire rédactionnels (avec une maquette commune), se mettent en place, l'harmonisation ne s'effectue pas à tous les étages. Tous les journalistes ne sont pas logés

à la même enseigne, chaque titre ayant ses propres acquis et ses grilles de salaires. Encore moins évident, du coup, pour un jeune journaliste embauché de savoir à quelle sauce il sera mangé. Pas facile non plus de gérer, par la suite, une mutation dans un autre titre sans avoir à y perdre. La famille Montagne s'agrandit, mais peut-on encore parler de famille quand la maison mère a de plus en plus de mal à être à l'écoute de ses petits ? ■

* Secrétaire adjointe (SNJ-CGT) du CE de La Montagne.

1. Selon les termes de l'article paru le 16 décembre 2010, suite à l'acquisition de l'Écho républicain (Chartres), dans les éditions du groupe sous le titre : « Centre France poursuit sa croissance ».

2. En 2010, La Montagne a également acquis 10% de la Nouvelle République du Centre Ouest (Tours).

3. Acquis dans le cadre du lancement de sa nouvelle

L'emprunt pour la première fois

Avec ces rachats à répétition dans le groupe Centre France, l'outil d'impression se trouve au cœur des préoccupations. L'enjeu financier – plusieurs millions d'euros – n'est pas neutre. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le titre *la Montagne* a eu besoin de recourir à l'emprunt. Dans les prochains mois, avec les fermetures des

rotatives de Limoges et de l'un des sites de *la République du Centre*, l'impression sera concentrée sur trois sites : Clermont-Ferrand, Auxerre et Orléans. On y imprimera tous les titres, y compris les hebdomadaires, quitte à décaler des jours de parution. Volonté affichée : obtenir une productivité maximale, en alternant presse et labeur. Un plan de

restructuration très lourd est en cours pour le personnel concerné. Si le périmètre du groupe Centre France – sept quotidiens et sept hebdomadaires – est qualifié d'« achevé » par le DRH pour les quelques années à venir, l'opération n'est pas sans risques, tant d'un point de vue économique que sur un plan rédactionnel.

Crédit Mutuel

IL CONSTRUIT SON MONOPOLE

AVEC ARROGANCE ET MÉPRIS

Le « groupe de presse » du Crédit Mutuel n'a pas d'existence légale. Ses dirigeants s'en fichent.

Par Michèle Herzberg et Michel Frison*

Michel Lucas, président du Crédit Mutuel, a annoncé la mise en vente du *Républicain lorrain*, au prétexte de la grève nationale du 18 février pour une revalorisation des salaires. Le patron de la banque, dite mutualiste, a déclaré que « les mecs ont rompu le deal » qu'il avait avec eux et qu'ils ne l'« intéressent plus en tant qu'individus ». Expression du mépris des salariés. Le Crédit Mutuel veut-il réellement vendre le *Républicain lorrain* ? Voilà en tout cas de nouvelles méthodes de management, avec pressions sur les salariés, les autorités politiques et administratives.

Alors que le dossier de prise de contrôle du groupe Est Républicain par le Crédit Mutuel est toujours en examen à la Haute Autorité de la concurrence, « la banque à qui parler » n'a pas attendu son feu vert pour mettre en place et imposer à tous les journaux de l'Est une puissante infrastructure industrielle. Michel Lucas présente sa filiale Euro Information comme un simple prestataire de services pour les journaux dont il n'est pas, encore, propriétaire. Elle permet au Crédit Mutuel de concentrer toutes les données informatiques financières, comptables et éditoriales de tous les titres.

Le bras de fer continue avec la rédaction

Pendant que les actionnaires de *l'Est républicain*, dont Philippe Hersant, poursuivent leur bras de fer, les mutualisations

de moyens se multiplient. Exemple : les pressions pour imposer la diffusion dans tous les journaux d'articles sur Haïti et plus particulièrement sur une action humanitaire menée par le Crédit Mutuel, réalisés par un reporter du *Journal de Saône-et-Loire*. Ou encore, les journalistes de bureaux parisiens des différents titres, convoqués dans des locaux bancaires et

mépris pour le travail des journalistes. Les méthodes des dirigeants du Crédit Mutuel foulent aux pieds les conventions collectives et le droit du travail, pour asseoir leur mainmise sur les quotidiens d'information dans vingt-trois départements de l'Est de la France et le monopole du Crédit Mutuel.

Le SNJ-CGT s'est adressé à la Haute Autorité de la concurrence pour lui faire part de ses inquiétudes quant aux risques qu'une telle concentration et un tel monopole font peser sur les emplois et la pluralité de l'information (voir encadré).

L'uniformisation de l'information n'est pas inéluctable, c'est aux journalistes et à l'ensemble des salariés des titres de défendre le pluralisme et une véritable qualité de l'information. ■

* Michèle Herzberg est déléguée syndicale SNJ-CGT et Michel Frison représentant syndical SNJ-CGT au CE, aux Dernières Nouvelles d'Alsace.

« Les méthodes des dirigeants du Crédit Mutuel foulent aux pieds les conventions collectives et le droit du travail »

priés de rejoindre un pôle rédactionnel commun. La préfiguration d'une agence unique ?

Les rédacteurs en chef abandonnent ainsi toute autonomie d'action, en même temps que l'indépendance rédactionnelle des titres. Michel Lucas a ouvertement exprimé dans différents médias son

Grave menace pour le pluralisme

Le SNJ-CGT a écrit à l'Autorité de la concurrence, chargée de donner un avis sur la légalité de la constitution en cours du « groupe de presse » du Crédit Mutuel. Avec 1,2 million d'exemplaires quotidiens, le groupe dépasserait 30 % de la diffusion totale

nationale et se trouverait en situation de monopole pour la presse quotidienne régionale et départementale dans la quasi-totalité de sa zone de diffusion. Ce qui contreviendrait aux lois en vigueur et ferait « courir une grave menace sur la

pluralité des opinions dans le quart des départements du territoire national et donc sur la démocratie », note le SNJ-CGT. Dans ces conditions, le syndicat estime que l'Autorité de la concurrence ne peut « que refuser cette concentration ».

Groupe Voix du Nord

LE CRÉDIT AGRICOLE

PREND 25% DU CAPITAL

Annonce surprise au comité d'entreprise du 22 février de la *Voix du Nord*: l'entrée au capital du Crédit Agricole Nord de France. « Le sujet n'était pas à l'ordre du jour », confie Christian Furling, représentant SNJ-CGT au CE. Quelques heures plus tard, le communiqué officiel évoque « une prise de participation de 25 % », qui « pourra être augmentée dans les cinq ans à venir [...] jusqu'à atteindre 35 % ». Devant les questions insistantes des représentants syndicaux, Jacques Hardoin, directeur général du groupe

Voix du Nord, finit par lâcher que ces 25 % ont été revendus par l'actionnaire principal, le groupe de presse belge Rossel (qui édite notamment *le Soir* à Bruxelles). Une précision qui ne figure pas dans le communiqué... Jacques Hardoin a même laissé entendre que « Rossel pourrait continuer à vendre », rapporte Christian. Le Crédit Agricole est, de longue date, le partenaire bancaire de *la Voix*. Cette entrée dans le capital est néanmoins d'une autre nature. « Grâce à cette opération, les partenaires pourront renforcer leurs actions de proximité et valoriser

leurs outils Internet, deux socles de développement prometteurs à travers la montée en puissance des réseaux sociaux, annonce le communiqué. Enfin, ce partenariat permettra au Crédit Agricole Nord de France d'élargir la gamme de services proposés à ses clients. » En CE, il a été évoqué la possibilité de tarifs d'abonnement préférentiels pour les clients de la banque.

Les représentants syndicaux se sont inquiétés de possibles interventions sur la ligne éditoriale. Jacques Hardoin, rapporte Christian, a « renvoyé vers le conseil de rédaction » de *la Voix*. Cette instance, chargée de discuter des questions de contenu rédactionnel, « constate surtout après coup » quand il y a eu un problème, remarque cependant Christian.

Entre 1999 et 2005, *la Voix du Nord* a changé quatre fois de propriétaire. Indépendante à l'origine, elle a été rachetée par Rossel, qui a revendu au groupe Socpresse (ancienne branche du groupe Hersant), lui-même racheté dans son ensemble par Dassault, qui a alors cédé le quotidien lillois à... Rossel.

L. F.

Voix du Nord / Nord Éclair : danger fusion

À peine l'accord sur les droits d'auteur signé et l'arrivée du Crédit agricole annoncée, le groupe Voix du Nord a dévoilé son projet de fusion des rédactions de *la Voix du Nord*, de *Nord Éclair* et du gratuit *Direct Lille*. Cette « super rédaction » de trois cent soixante journalistes écrirait indifféremment pour ces trois titres, plus *la Voix des sports*, trois « hebdomadaires

thématiques » à créer, un mensuel (*Nordway*), des hors-séries, sans oublier de nombreuses déclinaisons : Web, journaux numériques, Smartphone. Évidemment, en « fédérant les contenus ». Autrement dit : la réutilisation multiple d'une même information sur différents supports, afin de la vendre plusieurs fois. Dans un communiqué commun

à *la Voix du Nord* et à *Nord Éclair*, le SNJ et le SNJ-CGT s'interrogent sur l'avenir des journalistes de *Nord Éclair*. Et les deux syndicats prédisent, pour tous, « une énorme charge de travail supplémentaire ». La direction du groupe a laissé entendre qu'elle voulait aller très vite, avec une mise en œuvre en 2012 et des négociations bouclées avant cet été...

Une nouvelle page... à prix d'or

Erik Izraelewicz arrive, Éric Fottorino s'en va. La recapitalisation du Monde s'accompagne d'un changement de têtes. Certains départs vont coûter très cher. Décryptage des manœuvres en coulisses.

Par Franck Lonjaret*

La valse des dirigeants du *Monde* continue. Le 7 février, c'était au tour d'Éric Fottorino de payer l'addition. Malgré les discours qui, lors de la prise de pouvoir de Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, le confortaient aux commandes du navire, le trio n'a fait qu'une bouchée du directeur de la rédaction. C'est en voulant rassurer les lecteurs, leur montrer les erreurs du passé et les leçons à en tirer qu'il s'est fourvoyé.

En effet, dans son édito du 2 décembre dernier, Éric Fottorino, remettant en cause la gestion de ses prédécesseurs, oubliant qu'il avait été lui-même au centre des débats, s'est attiré les foudres de la rédaction. Soixante-seize journalistes ont signé une pétition pour condamner « une vision peu glorieuse de la gestion du quotidien ». En voulant se justifier, Éric Fottorino n'a fait que se discréditer un peu plus en adressant une lettre en interne à ses opposants. Forts de ce faux pas et d'une société des rédacteurs dubitative sur son avenir à la tête du journal, les nouveaux actionnaires



Photo: Thomas Ribiowski

n'ont pas tardé à trancher. Lors d'un conseil de surveillance du groupe Le Monde, qui s'est tenu le 15 décembre à Paris, Éric Fottorino a été révoqué de ses fonctions de président du directoire du groupe Le Monde et a finalement démissionné de son poste de directeur du journal le 7 février.

L'ancienne direction dans le collimateur

Depuis l'arrivée de Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, les prises de décision sont souvent suivies d'effets immédiats. L'ancienne direction et ses proches sont depuis deux mois dans le collimateur, et ceux qui restent en place crai-



Je désire recevoir un bulletin d'adhésion au SNJ-CGT

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

À retourner au siège du syndicat :
Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 48 18 81 78. Télécopie 01 48 51 58 08.
E-mail : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr

Le Monde

gnent une remise en cause de leur fonction. Les nouveaux actionnaires n'hésitent pas à soumettre aux dirigeants de nouveaux contrats de travail plus raisonnables, en raison des économies à réaliser sur le groupe. Et c'est à prendre ou à laisser. Il faut dire que les abus que nous dénoncions depuis quelques années, qu'il s'agisse de voitures de fonction (pas quarante-huit, comme on a pu le lire, mais plutôt une quinzaine) injustifiées ou de primes astronomiques versées aux plus hauts revenus, étaient vécus comme une profonde injustice. Erik Izraelewicz a été choisi par les nouveaux actionnaires au terme d'une discussion entre les cogestionnaires de la SRM (Société des rédacteurs du *Monde*) et les nouveaux patrons. Le processus de désignation ne s'étant pas déroulé comme il était inscrit dans le protocole, les représentants de la SRM ont menacé dans un premier temps de le boycotter. Mais le trio a finalement imposé son choix. Piégée dans ce jeu de dupes, la SRM a accumulé les critiques des journalistes, en désaccord avec cette situation imposée. Ils ont reproché à ses mandataires

de n'avoir pas convoqué une assemblée générale pour présenter les projets des différents candidats et ainsi choisir en connaissance de cause. Ce loupé repose bien évidemment la question du pouvoir de la SRM dans une partie qui ne lui laisse que très peu d'atouts.

Valse des départs et valse des millions

Les journalistes condamnant la méthode, on pouvait penser que les chances d'Erik Izraelewicz d'obtenir les 60% requis pour son investiture seraient faibles. Il n'en a rien été. Le 10 février, il a présenté son projet devant l'assemblée de la SRM et a répondu aux questions, sans oublier de tendre la perche aux candidats internes. Il a ainsi affirmé réserver une place de choix à Sylvie Kauffmann, l'actuelle rédactrice en chef, et le désir de collaborer avec les autres candidats non retenus dont les projets lui avaient paru intéressants. Il n'a pas oublié non plus de rappeler que sa venue était liée aux dix embauches supplémentaires de rédacteurs externes déjà validées par le conseil de surveillance et que des discus-

sions sur les précaires s'engageraient dès le 14 février (voir article suivant). La sobriété de son discours et la crainte d'une crise de succession ont largement fait pencher la balance. Il a obtenu 74% des voix. Les fonctions managériales et éditoriales sont désormais dissociées. Erik Izraelewicz est nommé au directoire aux côtés de Louis Dreyfus. Élu directeur du journal, il nommera très prochainement un nouveau directeur de la rédaction. Encore une fois, cette valse va coûter cher. On s'attend à des primes de départ qui avoisineraient le million et demi d'euros pour les ex-membres du directoire. Un scandale. Il paraît que c'est contractuel. David Guiraud ne toucherait pas la totalité de son parachute et Éric Fottorino ne percevrait que ses indemnités conventionnelles. Rassurés de voir à quel point il est facile de trouver l'argent pour régler les situations délicates, nous allons engager une négociation pour la titularisation de nos nombreux pigistes et CDD. Au vu de cette période faste, cela ne devrait être qu'une formalité. ■

* Délégué syndical SNJ-CGT au Monde.

La première mobilisation "pour les précaires"

Après une manifestation quelques jours plus tôt, les journalistes du Monde interactif (lemonde.fr et lepost.fr) étaient en grève le 25 février, notamment pour demander des titularisations. Après plusieurs réunions de négociation, « la direction s'est engagée à régulariser dix-huit journalistes précaires au 1^{er} avril », se félicite l'intersyndicale des journalistes du Monde (CFDT, SNJ et SNJ-CGT) dans un communiqué du 4 mars. L'intersyndicale se félicite de cette « avancée », soulignant que « c'est la première

fois qu'une telle régularisation de précaires est obtenue au Monde. » « C'est aussi la première fois que les rédactions du Monde se mobilisent ainsi pour leurs collègues précaires », souligne l'intersyndicale. « Ces négociations sur la précarité doivent cependant se poursuivre », précise le communiqué, qui évoque « une seconde phase d'examen du "plan de résorption de la précarité", selon les termes de la direction », qui doit être mise en œuvre au 1^{er} juillet. L'intersyndicale « regrette

en revanche vivement que certains secteurs du journal aient été tenus à l'écart des critères retenus pour le plan de régularisation (présence depuis le 1^{er} janvier 2008, sur des emplois fixes, permanents et réguliers). En effet, les précaires du magazine, du service culture et de l'infographie devront attendre juillet, "après la clause de cession et la redéfinition de l'offre de fin de semaine et de ses suppléments". Nous serons particulièrement attentifs à ce que ce traitement particulier ne perde pas. »

sur l'emploi et sur la titularisation de ces salariés maintenus dans la précarité. Le « nouveau Monde » ne pourra faire l'éco-

nomie de cette négociation, indispensable pour engager sereinement les projets de relance des publications du groupe. ■

Des salariées "jetables"

POUR FAIRE LE BOULOT AU QUOTIDIEN

À la rédaction du *Monde*, selon les services, les précaires constituent jusqu'à la moitié des effectifs. Une négociation s'est engagée sur des titularisations.

Par Franck Lonjaret

Dans de nombreux services de la rédaction du *Monde*, les pigistes exercent des missions de longue durée. Plus d'une vingtaine d'entre eux travaillent en tant que secrétaires de rédaction ou rédacteurs à plein temps. Ils sont quatorze sur le magazine et sur les hors-série et constituent la moitié des effectifs des sites Internet du *Monde* et du Post, de l'infographie, de la direction artistique, de la correction, à certaines périodes de l'année. Devenus indispensables à la réalisation du quoti-

dien et de ses suppléments, mais aussi à celles du mensuel et de l'offre du week-end, ils sont de plus en plus nombreux à intervenir quotidiennement.

Pour un meilleur climat social

L'état des lieux nous montre à quel point il est urgent d'agir. Si certains pigistes souhaitent poursuivre leur collaboration sans être pour autant titularisés ni travailler à plein temps, la grande majorité d'entre eux misent sur une régularisation de leur contrat de

travail. Ils travaillent souvent depuis longtemps pour le groupe. Il paraîtrait donc juste et souhaitable de faire cesser cette situation préjudiciable à la santé de ces salariés, plongés depuis des années dans l'incertitude du lendemain et dans l'angoisse quotidienne de savoir s'il seront ou non, un jour, embauchés. Le contexte de crise n'épargnant pas la profession, il serait de bon augure pour la stabilité et la pérennité de cette entreprise de les stabiliser afin de contribuer à un meilleur climat social.

La Tribune ne doit pas disparaître

Le 5 janvier, le tribunal de commerce de Paris a placé *la Tribune* (plus de cent salariés) sous sauvegarde. Les graves difficultés du titre demeurent, même si cette procédure permet de donner un peu d'oxygène au journal. La recapitalisation du titre s'élève à près de 15 millions d'euros. La survie du deuxième quotidien économique national est en jeu. D'ores et déjà, la direction a annoncé sa volonté d'ouvrir une procédure de neuf licenciements économiques, essentiellement à la rédaction, soit quasiment 10% des

effectifs. Plus inquiétant encore, la direction n'a pas caché qu'elle ne pouvait pas s'engager sur la sauvegarde de l'emploi par la suite. La pérennité de ce titre dans sa forme actuelle est donc clairement en jeu, même si de nouveaux investisseurs devaient se présenter. À ce jour, aucun candidat à la recapitalisation n'a déposé d'offre. Le temps est maintenant compté. Les syndicats et les salariés de *la Tribune* demandent solennellement aux pouvoirs publics, plus précisément aux ministres de l'Économie et de la Culture et de

la Communication, de prendre leurs responsabilités pour assurer la survie de *la Tribune*.

Pour mémoire, le journal a été vendu par LVMH, pour ensuite racheter *les Échos*, à Alain Weill, PDG de NextRadioTV. Alain Weill a cédé *la Tribune* pour un euro à Valérie Decamp.

Le SNJ-CGT s'associe au combat des salariés et défend le pluralisme d'une information indépendante, gage de démocratie. Surtout à la veille d'échéances politiques majeures. ■

CCIJP: moins et pire !

Moins de journalistes, plus de pigistes et de chômeurs : les statistiques 2010 de la Commission de la carte sont édifiantes.

Par Thierry Cerinato et Katty Cohen*

Nous sommes 37 007**. Mais il n'y a pas de quoi se réjouir. Le nombre de cartes de presse délivrées en 2010 par la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels) a en effet baissé d'une année sur l'autre (37 390 en 2009). Cette diminution est la première depuis au moins vingt ans. D'un seul

coup, la population des journalistes en France est revenue au même niveau qu'en 2006, après trois années de très faible croissance. On peut y voir plusieurs raisons :

- La multiplication des plans sociaux et des réductions d'effectifs dans toutes les branches de la profession (200 renouvellements de moins).
- La plus grande difficulté à entrer dans la profession (200 « premières cartes » de moins, les diplômés d'écoles reconnues étant autant touchés que les autres).
- L'absence d'un secteur pourvoyeur d'emplois (les télé du câble et du

satellite ainsi qu'Internet sont arrivés à maturité, l'info via les mobiles ne crée que très peu de postes). Et s'il ne s'agissait que d'une baisse d'effectifs... À y regarder de plus près, d'autres signaux inquiètent et ne font que confirmer l'aggravation de la précarité dans la profession. Alors que le nombre total de journalistes diminue, le nombre de pigistes a augmenté de 2,5% par rapport à 2009. À eux seuls, les pigistes stagiaires (ceux qui sont dans les deux premières années de leur carrière) ont augmenté de presque 10%. La pige ressemble donc à un passage de plus en plus obligé vers la

profession. Et pour en sortir, le chômage est la voie la plus fréquentée. Une centaine de cartes supplémentaires (1 520 contre 1 416) ont été accordées à des journalistes ayant perdu leur emploi. Encore, ce chiffre ne reflète-t-il pas totalement la réalité : dans la grande majorité des cas, ceux qui n'ont pas retrouvé un travail dans les deux ans ne peuvent plus prétendre à la carte. Et disparaissent des statistiques de la Commission. La profession compte donc sans doute encore plus de chômeurs.

* Élus du SNJ-CGT à la CCIJP.

** Détail de ces statistiques sur www.ccijp.net.

Société du Figaro

Une harmonisation QUI FAIT LES AFFAIRES DE LA DIRECTION

Depuis le 1^{er} janvier, les salariés du *Figaro quotidien*, des magazines (*Figaro Magazine*, *Madame Figaro*, *TV Magazine*) et des sites Web sont regroupés dans la Société du Figaro, avec un seul statut pour tous : celui de la presse quotidienne nationale. Retour sur la négociation.

Par Laurent Mardelay*

Après un plan de départs « volontaires » en 2008 sur le seul quotidien, qui a conduit plus de soixante-dix salariés à quitter l'entreprise, Francis Morel, le directeur général du groupe Figaro, a souhaité pousser encore plus loin la logique de rentabilité du groupe de presse propriété de Serge Dassault. S'appuyant sur une étude du cabinet Bain, il a présenté en février 2010 une nouvelle organisation par pôles plutôt que par titres : un pôle News (*Figaro*, *Figaro Magazine* et *Figaro.fr*), un pôle Madame, un pôle Diversification (hors-séries, édition), un pôle TV Magazine, un pôle Bourse/Patrimoine (*le Particulier*) et un pôle Aden Classifieds (petites annonces en ligne).

Offre alléchante... au premier abord

Les différents statuts en vigueur au sein du groupe Figaro (« PQN » pour le quotidien, « agence de presse » pour les magazines et les sites d'info en ligne) ne semblaient pas un obstacle non plus, car la direction déclarait d'emblée vouloir appliquer le statut de la PQN à tout le monde, soit le statut réputé le plus avantageux. Une offre alléchante pour les salariés du *Figaro.fr*, qui se voyaient ainsi accorder dix jours de congés supplémentaires et un barème de salaires d'environ 20 % supérieur au leur. Encore qu'il aurait été difficile pour Francis Morel de proposer un statut différent de la PQN sans avoir à quitter le statut d'éditeur de presse quotidienne nationale... et toutes les aides

gouvernementales qui s'y rattachent. Une annonce intéressante aussi pour la CGT, qui voyait là le moyen, en accordant à tous le même statut, de lutter contre le dumping social au sein du groupe. Une fois le statut de la nouvelle société choisi, il ne restait plus qu'à négocier la transposition des anciens accords d'entreprise vers la nouvelle structure juridique. Pas de soucis particuliers, sauf naturellement pour les accords de RTT. Les jour-

le bilan est plutôt positif : elle a su tirer profit à la fois d'une négociation menée entité par entité et d'une dispersion syndicale. Ces accords vont lui permettre de récupérer à moindres frais près de deux mille journées de travail sur l'ensemble du groupe. De plus, la négociation d'un nouvel accord de droits d'auteur conforme à la loi Hadopi va lui permettre de réexploiter des articles sur les sites Internet du groupe (voir page 4).

"Pour la direction, le bilan est plutôt positif : elle a su tirer profit à la fois d'une négociation menée entité par entité et d'une dispersion syndicale."

nalistes bénéficiaient de dix jours de RTT pour la rédaction Internet, seize pour les rédactions des magazines, et vingt-deux pour la rédaction du quotidien.

Un bilan mitigé

Après trois mois de négociations, le bilan est mitigé. Les salariés du Web ont certes gagné dix jours de congés supplémentaires et les cadres et employés conservent globalement leurs acquis. Seuls les journalistes du quotidien verront leur nombre de RTT passer de 22 à 17. En compensation, la rémunération des droits d'auteur a été revue à la hausse et deux jours de congés supplémentaires ont été négociés. Mais, pour la direction,

La direction ne souhaite pourtant pas s'arrêter là. Une fois l'harmonisation sociale effectuée, elle entend accélérer la convergence des médias en opérant le rapprochement des rédactions du quotidien et d'Internet. Un rapprochement, voire une fusion, qu'elle souhaite effective dès l'été prochain. Une étape indispensable selon Marc Feuillée, nouveau directeur général du groupe Figaro, qui juge que « l'on n'est pas employable si l'on n'est pas converti au bimédia ». Bimédia, employabilité, convergence, rentabilité, voilà la feuille de route patronale pour 2011. ■

* Représentant syndical SNJ-CGT/SGLCE au CE du Figaro.

Le Parisien

La Parisienne à l'heure tunisienne

Le groupe Amaury vient de nommer une responsable des relations institutionnelles qui sait cultiver... les bonnes relations.

La Tunisie n'a pas réussi à Michèle Alliot-Marie. À l'inverse, dans le groupe Amaury, la bronzette aux frais des amis de Ben Ali, ça vaut promotion. Ainsi Christine Goguet a-t-elle récemment été nommée directrice des relations institutionnelles pour le groupe. L'ancienne épouse du député UMP Georges Fenech était un pilier des « sommets » des femmes de pouvoir de la Méditerranée, rencontres généreusement accueillies par Hosni Djemali, le patron des clubs de vacances Sango, grand lobbyiste du gouvernement Ben Ali. Dans le supplément « la Parisienne » que

Christine Goguet dirige, les lectrices du *Parisien* ont eu droit aux photos de M^{me} Amaury en Tunisie. Elles ont aussi pu apprécier celles de toute la direction du *Parisien-Aujourd'hui* posant avec Éric Woerth pour une association caritative. Bref, quand M^{me} Goguet fait du relationnel, on peut dire que ça tombe toujours à pic question éthique !

Portraits de femmes de pouvoir et interviews complaisantes

Ancienne du *Figaro Madame*, M^{me} Goguet sait aussi, dans les colonnes de « la Pari-

sienne », passionner le lectorat, auquel elle conseille de traquer les « petits prix » de la place Vendôme ou d'aller se reposer dans de merveilleux spas au bout du monde, à 1 500 € la semaine. Elle gratifie aussi les lectrices d'interminables portraits des femmes de pouvoir (genre M^{me} Arnault, M^{me} Bettencourt) ou d'interviews politiques d'une complaisance affligeante, comme celle de Jean-François Copé. Un peu de rêve, peut-être, pour ces lectrices qui apprécieront la plongée hebdomadaire dans le fabuleux monde des puissants. ■

L'Equipe.fr

Des journalistes ultra-profitables

Le site Internet de l'Équipe rapporte de l'argent, mais pas aux journalistes qui le réalisent.

Les journalistes du site L'Equipe.fr en ont assez d'être pressés comme des citrons bien juteux. En janvier, le site sportif a conforté sa place de premier site français d'information, avec 655 millions de pages vues (source OJD). Marie-Odile Amaury, propriétaire entre autres du *Parisien* et de l'Équipe, est très fière de cette réussite. Elle est aussi fort aise de constater que les recettes publicitaires du site ont augmenté de 46 % et que cette filiale de la SNC L'Équipe a versé un dividende de cinq millions d'euros à la maison mère.

Salaires inférieurs à ceux du quotidien papier

Les journalistes du site, eux, sont bien moins satisfaits. Ils n'ont pas autant bénéficié des fruits de leur travail. Pour produire pareil résultat, ils perçoivent en effet des salaires inférieurs d'au moins un tiers à ceux de la rédaction du quotidien l'Équipe. À l'heure où la direction parle de rapprochement des rédactions et de synergies, cette inégalité de traitement est d'autant plus insupportable. Mobilisés depuis plusieurs semaines, ils récla-

ment donc une revalorisation salariale et une amélioration de leurs conditions de travail, pour les titulaires comme pour les pigistes. Début mars, la direction n'avait consenti qu'à une augmentation minimale des piges et à des augmentations individuelles, qui n'ont pas suffi à ébrécher la solidarité et la combativité de la rédaction. La présidente Marie-Odile Amaury et le directeur général Philippe Carli opposent toujours une fin de non-recevoir aux doléances des journalistes, se croyant quittes en les félicitant pour les efforts fournis. ■

Quand l'AFP dérive POUR "FAIRE UN COUP"

L'AFP a diffusé des photos récupérées sur Twitter du tremblement de terre à Haïti, sans autorisation de leur auteur, le photographe Daniel Morel. Dans ses réponses, la direction de l'AFP ne cesse de biaiser et tente de se justifier derrière la "zone relativement floue des réseaux sociaux".

Par **Éric Cabanis***

Le 12 janvier 2010, un fort séisme touche Haïti, tuant plus de deux cent mille personnes. Aussitôt, les médias recherchent les premières images et les témoins de la catastrophe, avant l'arrivée sur place de leurs équipes. Pour le bureau AFP de Washington, en charge de la couverture des Amériques, comme pour ses concurrents AP et Reuters, les réseaux dits « sociaux » sont une nouvelle source soit d'alerte, soit d'information. À condition de respecter les règles de vérification.

Les premières images, dont la photo symbole d'une jeune fille hébétée sortant de ruines, apparaissent rapidement sur Twitter, via Twitpic. L'auteur s'appelle Daniel Morel, mais un certain Lisandro Suero pirate quelques-unes de ces images sur son propre compte. Dans un premier courriel, le coordinateur photo de l'AFP Washington (promu depuis à la tête d'un grand service rédactionnel) contacte Daniel Morel sur son compte Twitter. Une heure plus tard, il contacte Suero sur sa page Twitter, s'enquérant de ses photos. Peu après, il envoie un simple courriel à Morel : « Avez-vous des photos » ? Avant même qu'il réponde, l'AFP télécharge treize photos de Daniel Morel depuis la page Twitpic de Suero. Les images sont rapidement diffusées dans le monde, créditées Suero/AFP. Elles s'affichent sur de nombreux sites et font les unes du lendemain.

"Erreur de l'ordre de l'humain" selon la direction

L'AFP tente de contacter Daniel Morel à de nombreuses reprises. En vain. Celui-ci répondra plus tard, par la voix de son avocate Barbara Hoffman. Elle exige de l'AFP, de Getty (les deux étant liés par un accord de distribution) et de leurs clients de cesser immédiatement l'utilisation des photos. Rien ne se passe, et les mises en demeure se multiplient. Jusqu'au 3 mars, les images conti-

nent d'être proposées aux clients de l'AFP. Dans un premier temps, le 26 mars, la direction tente une parade juridique en attaquant Daniel Morel pour « revendications de droits erronés » et demande un dédommagement, arguant que les photos postées sur Twitter seraient libres de droits. Celui-ci réplique et attaque à son tour, notamment pour infraction aux droits d'auteur. Dans ses conclusions, Me Hoffman démontre, grâce notamment aux nombreux courriels, que l'AFP savait pertinemment à qui appartenaient les treize photos.

Mais, dans un second temps, et face aux questions des élus SNJ-CGT, la direction se justifie par « la maladresse, voire l'erreur dans l'urgence, [qui] est de l'ordre de l'humain ». Elle se défait ensuite sur les réseaux sociaux, dont « les usages et exploitations [...] sont aujourd'hui encore dans une zone relativement floue, peu connue en termes de droits, et les pratiques ne sont pas stabilisées ». L'embarras règne au sixième étage de l'Agence. Le responsable photo à Washington n'en est pas à sa première dérive, principalement lorsqu'il officiait au siège parisien. En 1999, l'affaire dite « Rezala », du nom du tueur des trains, avait suscité l'émoi puis la démission d'un PDG. En 2005, la remise au ministère de l'Intérieur de photos d'une bagarre entre des nationalistes corses et un policier sur le port de Bastia avait entraîné une motion de défiance et une nouvelle démission de PDG.

Les réseaux sociaux demandent "une vérification approfondie"

Le 17 mars, le site British Journal of Photography cite les responsables d'AP et Reuters aux États-Unis, propos repris dans les conclusions de l'avocate de Daniel Morel. Pour Santiago Lyon (AP), « chez AP, on juge de la photo sur la base du cas par cas, sélectionnant seulement les images que

nous sentons cohérentes, avec une valeur informative et représentant réellement les événements qu'elles prétendent montrer ». Puis suivent les travaux d'identification du propriétaire des droits. Santiago Lyon a ainsi envoyé un courriel explicite à Morel : « Ici Santiago Lyon de AP. Beau travail dans une situation difficile. Y a-t-il une chance que nous puissions négocier vos photos ? Puis-je vous contacter ? J'aimerais vous parler si possible. »

Thomas Szlukovenyi (Reuters) : « Nous utilisons occasionnellement des photos tirées des canaux des réseaux sociaux [...] mais elles demandent une vérification approfondie et un processus d'évaluation éditorial. » « Haïti a été un bon exemple alors que nous étions mal à l'aise pour utiliser les toutes premières photos disponibles sur les sites de réseaux sociaux. Jusqu'à ce que nous puissions contacter les personnes qui avaient posté l'image, nous ne l'avons pas utilisée. » Santiago Lyon ajoute : « Nous ne créditons jamais l'image du nom du réseau social. Nous essayons d'identifier qui fournit l'image et toujours d'avoir la permission de l'individu pour utiliser la photo. »

Le 23 décembre dernier, le tribunal de New York a jugé que l'AFP n'avait pas respecté les droits de Daniel Morel. Il est clairement stipulé dans le règlement de Twitter que les images postées restent soumises au droit d'auteur. La direction de l'AFP considère que « ce n'est pas une condamnation » mais « une étape de la procédure » qui « ne porte pas sur le fond ». « Nous allons continuer à essayer de trouver un accord à l'amiable avec le plaignant, mais le procès peut maintenant se tenir à une date qui reste à fixer par le juge. »

Daniel Morel demande 150 000 \$ par photo diffusée. Il vient d'être distingué deux fois par le World Press 2010. ■

* *Délégué du personnel SNJ-CGT à l'AFP.*

Hongrie Une loi liberticide pour la presse

En Hongrie, les syndicats de journalistes sont vent debout contre la loi instituant des autorités de contrôle et de répression des médias. Interview de Judit Acsay, vice-présidente de l'Association des journalistes hongrois, élue à la FEJ.

Propos recueillis par **Patrick Kamenka**

T*émoins: Le gouvernement hongrois, qui préside actuellement l'Union européenne, a fait voter une loi liberticide pour la presse. Quels en sont les points essentiels?*

Judit Acsay: Je commencerai par deux citations. La première, de José Barroso, président de la Commission, lors de sa visite à Budapest quand débutait la présidence tournante de l'Union européenne par la Hongrie : « La liberté de la presse est un principe sacré, une valeur fondamentale de l'UE. » Nous avons affiché cette citation sur notre site. La seconde est de notre syndicat, soulignant que nous rejetons « la nouvelle loi sur les médias, qui place la presse sous le contrôle d'une Autorité dont la structure est constitutionnellement infondée ». La liberté de la presse était au centre des luttes des forces démocratiques qui ont émergé après les événements de 1989-1990 en Hongrie. L'inscription de ce principe dans la Constitution était un acte symbolique marquant. En fait, une « guerre des médias » a très vite éclaté car les partis ont tenté de contrôler la presse. Il y a eu des dérives antisémites, néo-fascistes, anti-Roms, etc. Le service public de la radio et de la télévision a été le théâtre d'une bataille entre les partis. L'attribution des fréquences aux radios et télévisions privées a été effectuée sur des bases politiques. Un changement était nécessaire. Avec cette loi, on a abouti au contraire. Désormais, les médias hon-

grois ont été placés sous le contrôle de l'Autorité nationale des médias et des télécommunications, dont le responsable est nommé par le Premier ministre pour neuf ans. D'autres structures encadrant la presse ont été créées, toutes composées de membres du Fidesz [le parti de droite du Premier ministre Viktor Orban]. Les journalistes de la presse écrite, des médias électroniques et du secteur privé ont l'obligation d'effectuer une « information équilibrée » et de « respecter l'institution du mariage et de la famille ». Les médias qui contreviennent à cette loi sont passibles de fortes amendes, voire de mesures de suspension et peuvent même être interdits. La radio et la télévision publiques n'auront plus d'indépendance rédactionnelle.

Comment ont riposté les journalistes et les syndicats?

Nous avons tenu des réunions d'information sur la loi et nous avons également fait part de nos objections. En vain. La Cour constitutionnelle a été saisie par nos soins, mais nous n'avons pas encore de réponse. Nous avons organisé des manifestations. Lors du vote de la loi par le parlement, le 20 décembre, deux mille personnes ont manifesté. En janvier, dix mille personnes se sont rassemblées et on comptait près de huit mille manifestants le mois suivant. Dans un pays comme le nôtre, ces chiffres témoignent d'une forte participation. Une nouvelle manifestation est prévue le 15 mars. La FEJ nous a apporté un précieux concours. Ses communiqués ont été relayés. ■

La FEJ ne veut pas transiger

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) a appelé la Hongrie à appliquer une « chirurgie radicale » à sa loi controversée. De son côté, l'Union européenne a demandé un retour dans l'esprit des normes internationales de liberté de la presse et de la Charte européenne des droits fondamentaux. « Nous avons besoin de plus que des changements cosmétiques et des compromis politiques.

Il doit y avoir une action forte et déterminée à relancer le journalisme indépendant en Hongrie », a déclaré le président de la FEJ Arne König. La FEJ a suggéré à la Hongrie d'inclure une référence claire à la Charte des droits fondamentaux dans la loi elle-même. Cela va plus loin que la réponse apportée le 16 février par le gouvernement hongrois aux demandes formulées par la Commission européenne. Bien que cette dernière se soit

déclarée satisfaite, la FEJ et les journalistes en Hongrie estiment que ces amendements ne régleront pas les problèmes. La FEJ regrette ainsi que l'Autorité des médias et le Conseil des médias, organes politisés potentiellement répressifs, ne soient pas remis en cause. « L'Europe a besoin d'une presse libre, et nous ne pouvons pas transiger sur les principes de la démocratie européenne », estime Arne König.

JOURNALISTE EN RUSSIE

Un métier très dangereux

Depuis dix ans, dix-neuf journalistes ont été tués et beaucoup d'autres agressés en Russie. Les enquêtes n'aboutissent pas. Et la liberté de la presse, qui n'a jamais véritablement existé dans ce pays, n'est pas pour demain.

Par Thierry Chauffour

Le 31 mai dernier, Alexandre Artemiev, journaliste du site Internet *gazeta.ru* et opposant au régime, est agressé à Moscou par des policiers lors d'un rassemblement. Avec quelques dizaines de personnes, il demandait l'application de l'article 31 de la Constitution de la Fédération de Russie, qui garantit la liberté de rassemblement. Un bras cassé et trois semaines d'hôpital. Sa plainte n'aboutira pas, puisque les policiers ne seront pas identifiés. « J'ai simplement eu droit à des excuses orales. Le responsable du détachement de police sur place a quand même reçu une sanction minime », précise Alexandre.

En octobre dernier, Oleg Kachin, du quotidien moscovite *Kommersant*, est sauvagement agressé devant chez lui. Il sera placé dans un coma artificiel pendant plusieurs jours. En novembre 2008, c'est Mikhaïl Beketov, rédacteur en chef du journal *Khimkinskaya Pravda*, qui est battu avec la plus extrême violence. Il a dû être amputé d'une jambe et a perdu l'usage de la parole.

En toute impunité ou presque

Beketov n'est pas mort, mais il n'est plus en état d'écrire des articles sur la très controversée autoroute reliant Moscou et Saint-Petersbourg. Cela

suffit sans doute aux commanditaires de son agression. En Russie, certains ne reculent devant rien pour mettre au pas des journalistes trop curieux, en toute impunité ou presque. Depuis l'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir en 2000, dix-neuf journalistes ont été tués. On se souvient du meurtre d'Anna Politkovskaya en 2006, auteure d'articles très critiques sur la guerre en Tchétchénie. Beaucoup d'autres exactions ont été très peu commentées en Russie et à l'étranger. Les juristes et défenseurs des droits de l'homme sont également menacés.

S'opposer au pouvoir est un acte courageux et souvent dangereux. « La Russie est dans un état de schizophrénie », précise Marie Jégo, correspondante du *Monde* à Moscou. « L'apologie de la violence et le déni de justice sont partout. Malheureusement c'est presque une constante dans l'histoire du pays. » Dans le classement 2010 de Reporters sans frontières, la Russie arrive 153^e sur 175 pays. « Aucun changement majeur n'est venu altérer les tendances observées depuis une dizaine d'années : absence de pluralisme dans le secteur audiovisuel, harcèlement judiciaire contre les médias gênants, impunité des assassins de journalistes », commente l'organisation.

Quelques exceptions quand même

Les journaux *Kommersant*, *Vedomosti* et *The New Times* font cependant du bon travail, ainsi qu'*Écho de Moscou*, créée en 1990 et désormais première radio dans la capitale. « C'est la vitrine », souligne Marie Jégo. « Pour le pouvoir, ce qui importe, c'est la télévision, et là, il n'y a pas de risques de dérapage, tout est sous contrôle. » Ce que ne contredit pas Sergueï Buntman, rédacteur en chef adjoint d'*Écho de Moscou* : « Le pouvoir néglige toujours la presse écrite et la radio, mais notre liberté de ton n'est jamais totalement acquise, c'est le résultat de notre professionnalisme et d'un travail diplomatique assez fin et permanent. On n'a jamais été en opposition directe et systématique avec le pouvoir. Ce qu'on veut, c'est donner la parole à tout le monde. »

Pourtant, l'actionnaire principal d'*Écho* est le géant gazier Gazprom, la plus grosse entreprise de Russie, très liée avec le pouvoir. « C'est vrai, confie Sergueï Buntman, Gazprom aurait bien voulu s'ingérer dans les affaires de la rédaction, mais il a renoncé. Je crois que l'actionnaire a compris que laisser les journalistes faire leur boulot était la meilleure façon de contribuer

à la réussite économique de la radio. » Malheureusement, cela n'a pas été le cas avec la chaîne de télévision NTV, regardée dans tout le pays, véritable épine dans le pied du pouvoir dans les années quatre-vingt-dix et mise au pas après son rachat par Gazprom en 2000. Désormais, c'est aussi vers Internet et la blogosphère que se tournent nombre de Russes.

Indifférence au sort des journalistes et des opposants

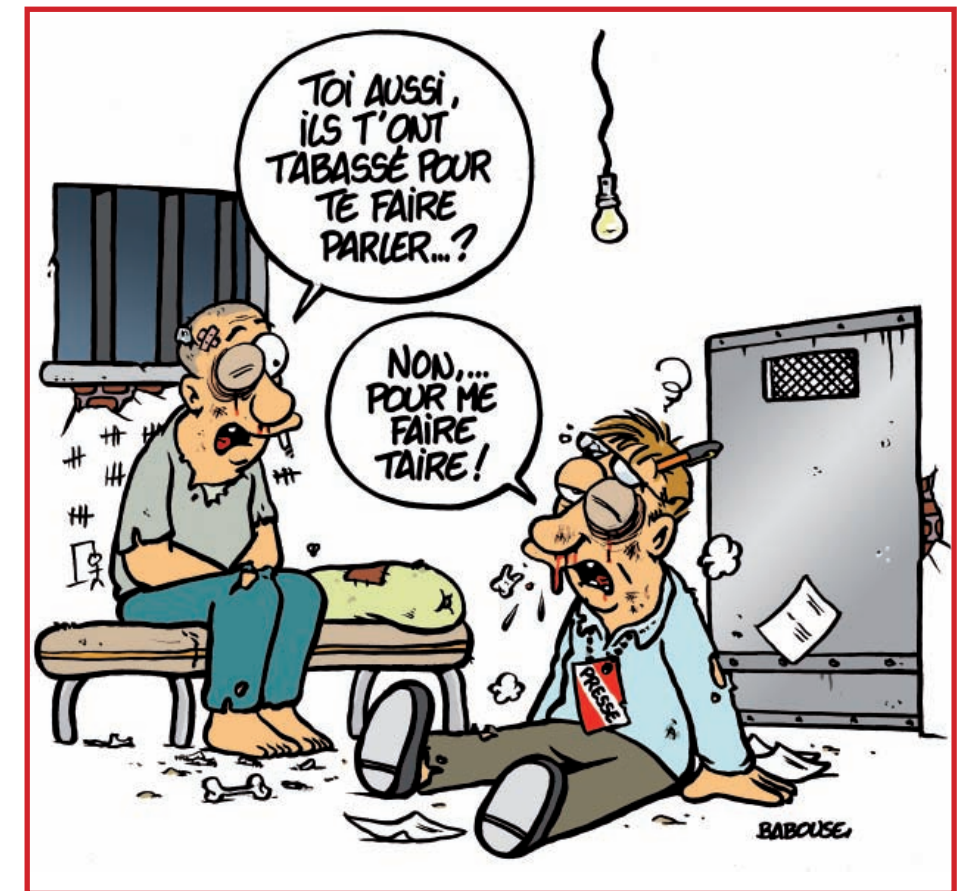
Cette mise au pas de la presse et des journalistes se fait dans une indifférence quasi générale. Après l'agression d'Oleg Kachin, des manifestations de soutien ont rassemblé une centaine de personnes à Moscou et quelques dizaines en province. « Tuer un journaliste, c'est tuer ses lecteurs », scandaient les manifestants. « Les journalistes ne jouissent pas d'une grande reconnaissance en Russie », précise Marie Jégo, qui pointe aussi la faiblesse de la formation. Le calendrier offert pour son anniversaire à Vladimir Poutine présente pour chaque mois une étudiante en journalisme de l'école de Moscou en petite tenue... « Il n'y a pas de demande de la société pour une information libre, observe Alexandre Artemiev. L'arrivée de Poutine était naturelle dans un pays où un chef d'État doit avoir de la poigne. Depuis deux ans et l'élection de Medvedev, nous avons été sous illusion, mais on se rend compte que le véritable patron, c'est toujours Poutine. »

Face à une société « désarticulée » et sans illusions, les coups du pouvoir se sont faits plus durs. Le 30 décembre, l'ancien patron du groupe pétrolier

Youkos, Mikhaïl Khodorkovski, et son associé Platon Lebedev ont été condamnés à quatorze ans de prison. « Je suis pessimiste, ajoute Sergueï Buntman. La Russie est de nouveau engagée sur un mauvais chemin. Et pour *Écho de Moscou*, ce sera difficile, on ne peut pas continuer à exister dans un désert. » Le 31 décembre, Boris Nemtsov, ancien vice-Premier ministre de Boris Eltsine et désormais leader d'un groupe de démocrates libéraux, a été arrêté et incarcéré deux semaines. Sur RFI, Nemtsov avait estimé que le verdict du procès

de Khodorkovski était « dicté par Poutine lui-même ». Il avait aussi parlé de « virage vers la dictature » et de « groupe mafieux » pour qualifier le système Poutine.

Après la chute du Mur, puis la perestroïka, les vieux démons de la Russie refont surface. En 2012 aura lieu l'élection présidentielle. Beaucoup prédisent une réélection de Vladimir Poutine qui, constitutionnellement, pourrait se représenter en 2018. Sombre perspective pour tous les démocrates, défenseurs des droits de l'homme et journalistes. ■



“Nous n’avons plus peur”

Après tant d’années de lutte, la Tunisie est désormais une terre fertile pour la liberté d’informer. Témoignages de journalistes tunisiens.

Par Rosa Moussaoui*

Dans la grande salle de cinéma aux fauteuils rouges du Quatrième art, des artistes de Tunis tiennent une assemblée générale. Moez El Bey se délecte du parfum de liberté que la révolution fait flotter sur la capitale tunisienne, quelques jours seulement après la fuite de Ben Ali. Coiffé d’une casquette, les yeux pétillants, magnétophone MP3 en main, ce jeune journaliste de Radio Kalima enchaîne les entretiens, prend des notes, couvre l’événement au grand jour. Scène inimaginable sous la dictature, qui avait interdit ce média indépendant, réfugié sur la Toile. «Jusqu’à-là, je travaillais clandestinement. J’envoyais les sons grâce à des connexions Wi-Fi pirates. Les cybercafés, très surveillés, étaient des lieux trop dangereux», se souvient-il. Ce trentenaire, convaincu que «la liberté de la presse est un pilier de la démocratie et du progrès social», a connu

les filatures, les menaces et les gardes à vue de l’ère Ben Ali. Pour lui, cette sombre page n’est pas encore complètement tournée. «Ben Ali nous considérait comme des voyous, des criminels. Désormais, nous exigeons des garanties législatives. À commencer par l’abolition du code de la presse, très répressif», tranche-t-il.

“Réinventer le droit à l’expression”

Faisant éclater le carcan de la peur et de la censure, des journalistes, dans les rédactions de certains organes officiels, mettent à l’écart les pions du régime, imposant un traitement de l’information aux antipodes des anciens refrains propagandistes. Fraîchement convertis, des opportunistes ont troqué la novlangue benaliste contre des odes à la révolution trop emmiellées pour

être honnêtes. À ceux-là, le journaliste et écrivain Taoufik Ben Brik voue «un mépris incommensurable». Lui qui a connu les geôles de la dictature rêve de voir le pays «faire table rase de toutes les Pravda tunisiennes». «Le plus grand défi des journalistes ici, c’est de réinventer leur droit à l’expression car le métier a été tué. Nous sommes dans ce domaine sur une terre qui a été brûlée au napalm», analyse-t-il. Sur cette terre brûlée, désormais fertile, les initiatives en faveur de la liberté de la presse fleurissent. Le 6 mars dernier, Sihem Bensedrine, directrice de Radio Kalima et porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT), annonçait la création d’un Groupe arabe d’observation des médias, une ONG à vocation régionale. Début mars toujours, un centre pour la liberté de la presse voyait le jour à Tunis. Inlassablement, le Syndi-

cat national des journalistes tunisiens (SNJT) dénonce quotidiennement la censure persistante et les agressions visant des journalistes, comme récemment à la radio régionale de Gafsa. Pour Amel Bedjaoui, journaliste à Tunisie Afrique presse, l’agence officielle, tout reste à faire pour «changer les mentalités, se défaire des anciennes pratiques, abandonner les vieux réflexes d’obéissance». «Du PDG au secrétaire de rédaction, les mêmes restent en fonction dans cette agence. Ceux qui veulent simplement exercer leur métier, se mettre au diapason de ce qui se passe dans le pays se heurtent encore à de vives résistances. Le syndicat peut nous aider à surmonter ces obstacles en fédérant les journalistes, en faisant pression sur les patrons de presse, en défendant un cadre déontologique», expose la journaliste. Pour cette militante de l’Association tunisienne des femmes démocrates, le chemin à parcourir reste encore long. Mais le premier pas, sans doute le plus difficile, a été franchi: «Nous n’avons plus peur.» ■

* Rosa Moussaoui a été l’un des envoyés spéciaux de l’Humanité en Tunisie.

Témoignage: Olivier Touron, photjournaliste “Lucas Mebrouk a pris les mêmes risques que tous les photographes”

Olivier Touron, photjournaliste, a vécu sur place le départ de Ben Ali. Avec un collègue, pigiste comme lui, ils ont sauté dans un avion et passé quinze jours dans les rues de Tunis. Olivier a juste prévenu les rédactions avec qui il travaille habituellement. Ses photos ont été publiées dans *l’Humanité*, *Libération*, *le Pèlerin*, *Marianne*, *Liberté-Hebdo*... Il insiste sur la différence «entre le salarié envoyé par son journal ou son agence et l’indépendant qui part à ses frais». «Vu le coût des assurances, la plupart [des pigistes] font l’impasse», raconte-t-il. Une fois sur place, les journaux lui ont passé des commandes, parfois «un peu informelles», «sans trop s’engager». À l’occasion, «on négocie un forfait de quatre

ou cinq jours». Le fait d’être parti à deux – ce qu’il conseille fortement – a permis de limiter les frais, mais après quinze jours de travail non-stop, il ne leur reste que 600 € net chacun. «On sent que la presse limite vachement les investissements», à l’exception des «grands journaux américains». Sur le terrain, des précautions s’imposent. «Certains permanents avaient un gilet pare-balles et un casque fournis par la rédaction», quelques-uns un masque à gaz. «Globalement, chacun se débrouille», résume Olivier, qui a cependant noté «une certaine confraternité»: le partage d’une «ligne de téléphone, de matériel de transmission, un hébergement, une place dans une voiture»...

Idem pour les informations. Olivier a croisé Lucas Mebrouk, le photjournaliste qui travaillait pour l’agence EPA, tué d’un tir de grenade lacrymogène en pleine tête. «Il a pris des risques que prennent tous les photographes.» Olivier, qui souligne une «course au sensationnalisme portée par certains médias», insiste sur l’importance d’aller voir «derrière l’actu» et de «travailler en ayant conscience» de la façon dont sera utilisée la photo.

L. F.

1. *Audiens propose une solution «Sécurité reportage», malheureusement à la charge du pigiste.*
2. *RSF propose aux pigistes le prêt d’un gilet pare-balles et d’un casque, moyennant un chèque de caution.*

Égypte: prises d’otage et passages à tabac

Début février, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a dénoncé les «attaques contre les journalistes dans les rues du Caire». «Les prises d’otage, les passages à tabac et les intimidations ont profondément choqué le monde du journalisme, et cela doit cesser immédiatement», a

déclaré Aidan White, secrétaire général de la FIJ, qui tenait «les autorités égyptiennes [pour] responsables». Dans une lettre au Premier ministre égyptien, le président de la FIJ, Jim Boumelha, a déclaré que les attaques faisaient partie d’une «campagne concertée et préméditée

d’intimidations et d’attaques contre les journalistes afin de les empêcher de faire leur travail». «La télévision d’État a également encouragé la violence à l’encontre des journalistes étrangers en blâmant la presse internationale pour sa façon de traiter la situation en Égypte», souligne la FIJ.

Un envoyé spécial de France 24 blessé en Libye

Jean-Marie Lemaire, envoyé spécial de France 24 en Libye, «est tombé dans une embuscade alors qu’il effectuait un reportage sur le théâtre du conflit», explique le SNJ-CGT de la chaîne dans un communiqué du 10 mars. Il a été blessé, alors qu’«autour de lui, trois personnes [sont mortes] sous les balles». «Il a fallu cinq jours à la direction de France 24 pour donner en trois lignes des nouvelles en interne» du journaliste, déplore le syndicat, qui rappelle que

«Jean-Marie Lemaire est le deuxième journaliste travaillant pour France 24 à l’étranger qui, en moins d’un an, est blessé en mission. Nelson Rand a été gravement blessé en mai 2010 pendant le conflit en Thaïlande.» «Le SNJ-CGT, poursuit le communiqué, demande à la direction quelles sont les mesures de prévention pour protéger les personnels en mission dans les zones à risques. Le SNJ-CGT exige que les journalistes correspondants

précaires à l’étranger bénéficient des mêmes conditions de protection que les journalistes du siège à Paris lorsqu’ils se trouvent sur des zones à risques. Il est indigne qu’une direction demande aux personnels précaires – producteurs ou auto-entrepreneurs à disposition à l’étranger – de financer eux-mêmes sur le montant de leurs achats les contrats d’assurance destinés à les couvrir lorsqu’ils sont en mission pour la chaîne dans les zones à risques.»

Tunis, le 14 janvier dernier. La première photo est signée Arnaud Robin, mis en joue par un policier armé d’un lance-grenade lacrymogène. Sur les suivantes (dues à Eric Dessons), on voit le même Arnaud Robin se mettre à l’abri comme il peut.



S'armer pour le combat syndical

DANS UNE AMBIANCE DÉTENDUE

Régulièrement, le SNJ-CGT organise au centre Benoît-Frachon, en plein cœur de la vallée de Chevreuse, un stage de formation syndicale pour ses adhérents. Le dernier a eu lieu en octobre. Ambiance.

Heureusement que ces formations existent. On se sent parfois si seul. L'impression du vide sidéral ou d'être une sorte d'électron libre. Oui, il y a des lois. Oui, il existe des textes. Et ce qui, en apparence, ne semble pas avoir d'importance prend corps, veut enfin dire quelque chose. Des informations essentielles, même, qui passent inaperçues alors qu'elles peuvent être utilisées contre les journalistes à qui on veut chercher des poux dans la tête.

Une palette d'outils

« Il existe une palette d'outils juridiques que l'on ne connaît pas suffisamment », fait remarquer Paul, journaliste au desk

société de l'AFP. Dans des situations de plus en plus tendues, il faut savoir à qui s'adresser, comment s'y prendre pour se défendre et faire valoir ses droits de journaliste. Difficile, quand on ne se sent pas soutenu, d'aller jusqu'au bout. En cela, cette formation proposée aux journalistes est essentielle. Dans une ambiance confraternelle, chaleureuse comme on ne les rencontre plus guère dans nos rédactions, on découvre ou redécouvre les textes, comment déchiffrer le bulletin de paie, consulter le code du travail, comprendre les nouvelles règles de la représentation syndicale dans l'entreprise... Bref, les fondamen-

taux, loin d'être évidents pour autant. Avec sa verve extraordinaire et son tempérament trempé, Françoise Janin, militante du SNJ-CGT et conseillère prud'homale à Paris, rappelle les droits des journalistes. En piquant quelques colères contre les méthodes patronales, elle décortique les sources du droit, les spécificités juridiques de notre métier, toutes fonctions confondues. Toutes les arnaques aussi.

On s'enrichit de l'expérience des autres

On apprend aussi qu'il existe des us et coutumes, autrement dit des usages. Encore fallait-il le savoir. Dans

un domaine où la jurisprudence s'assimile au droit vivant, il faut s'y retrouver. Gare ! Ne vous amusez pas à confondre les titres des articles, et ne prenez pas les mots à la légère, prévient Françoise, « sinon, on risque de se planter en beauté ! »

« Je suis contente d'être ici », lance Addala, journalistes à RFI. « Même quand on est délégué du personnel ou délégué syndical depuis cinq ou six ans, on apprend beaucoup, on se remet les idées en place, on s'enrichit de l'expérience des autres, et ça, c'est capital. » Avec Michel Diard, ancien secrétaire général du SNJ-CGT, on continue de balayer le paysage : instances de fonctionnement de la presse, convention collective, flous et autres astuces des directions, commissions arbitrales et de conciliation... La vingtaine de stagiaires (journalistes en presse écrite, agence de presse et télé) sont studieux et ne manquent pas d'humour. Peu à peu s'affine l'arsenal dont nous disposons pour exiger le respect du droit du travail dans nos entreprises. ■



Les stagiaires du SNJ-CGT, en octobre dernier, au centre Benoît-Frachon de Gif-sur-Yvette, au cœur de la vallée de Chevreuse.

Réflexions et conseils glanés au cours du stage

« Syndiquez-vous, parce que vos patrons sont syndiqués. Suivez leur exemple ! »

« Que nos employeurs n'aillent pas nous reprocher de nous syndiquer. Eux le font sur les deniers de... l'entreprise ! »

« Le pigiste ? Selon le Dalloz et la convention collective, il n'existe pas. Un statut fantôme, ni plus ni moins. »

« Has been, le tract ? Bien au contraire : il reste le meilleur moyen de faire facilement savoir ce que l'on pense. »

« L'expert-comptable de l'entreprise peut vous communiquer le montant des adhésions syndicales patronales et même les frais d'avocat chargé des bons conseils... au patron. Pensez-y ! »

Les élections à...

France Télévisions

Les élections en CE et DP à France Télévisions (restent encore les scrutins des pôles Nord-Ouest et Sud-Ouest à France 3) ont confirmé la place du SNJ-CGT comme première organisation syndicale de journalistes avec soixante candidats élus. De façon générale, la CGT arrive en tête dans la société avec 35,7 % des voix (+0,5 %), la CFDT obtient 22 % (recul de 1,5 %), le SNJ autonome 11,7 % (+0,6 %), FO 10,72 %, la CGC 7,5 %, la CFTC 5 % et Sud 4 %.

Marie Claire

À Marie Claire, la CGT se présentait pour la première fois dans le collège cadres. Elle a remporté l'un des deux sièges de titulaires au CE. Avec un siège chez les employés et les deux sièges de journalistes (en intersyndicale avec le SNJ), la CGT a quatre titulaires au CE (trois dans la précédente mandature), contre deux pour FO, présent seulement chez les cadres et les employés et faisant de la stigmatisation des journalistes son fonds de commerce. En DP, où tous les sièges n'ont pas été pourvus, tous collèges confondus, la CGT

a cinq élus (dont trois journalistes), contre un FO et un indépendant. En audience, la CGT atteint 60 %, FO 28 % et le SNJ 24 %. FO est donc sous la barre des 30 %, ce qui lui interdit de signer des accords seule. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle car, chez Marie Claire, FO signait tout ce que la direction lui présentait...

Les Échos

Début mars, les salariés des Échos étaient appelés à voter. Chez les journalistes, la CGT et le SNJ étaient en intersyndicale. Sur les trois collèges, on compte cinq élus titulaires CGT au CE, quatre SNJ et trois CGC. Et pour les DP, six élus CGT, quatre SNJ et trois CGC.

La Voix du Nord

À La Voix du Nord, les élections ont eu lieu en novembre dernier, après de nombreuses péripéties concernant les règles d'organisation de ces élections. Sur décision de justice, un collège unique « cadres-journalistes » a ainsi été créé. Une liste commune allait le SNJ-CGT, la Filpac-CGT et le S3C-CFDT.

Au global, la CGT obtient 226 voix, soit 38 %, devant FO (139 voix), le SNJ (132 voix), la CGC (73 voix) et la CFDT (30 voix). Le poste de secrétaire du CE revient au SNJ.

Sipa

À l'agence de presse Sipa, le SNJ-CGT a récolté 60 % des voix, devant le SNJ (16 %) et FO (12 %).

Gisi

Chez Gisi (l'Usine nouvelle, LSA, l'Argus de l'assurance...), filiale d'ETAI, le SNJ-CGT, en intersyndicale avec le SNJ, la CFDT et FO, réalise 25 % des voix. Notre délégué syndical est élu au CE et en DP.

Le Figaro

On peut, sans exagérer, parler de résultat historique aux élections au Figaro le 22 mars. La liste de la CGT, à laquelle participait le SNJ-CGT, a obtenu plus de 23 % des voix, avec 72 % de participation, sur un millier d'inscrits. Au CE figurent quatre représentants de la CFTC, trois de la CGT, trois du SNJ et un de la CGC.

Lagardère Interactive

Chez Lagardère Interactive, la liste commune présentée par la CFDT et la CGT a recueilli environ 60 % des voix. Au CE, la CGT compte quatre élus titulaires dans le collège cadres-journalistes, dont trois journalistes. Dans ce même collège, la CGT compte trois élus comme délégués du personnel titulaires, dont deux journalistes.

Virgin Radio-RFM

Le réseau Virgin Radio-RFM, où les élections ont eu lieu mi-mars, est organisé en trois délégations uniques du personnel : National, Nord, Sud. Pour le National, la liste commune SNJ, CGT, FO a obtenu la majorité des sièges. Pour le Sud, une liste unique CGT, CFDT, FO, CFTC était présentée. La répartition crédite la CGT de 40 % de suffrages. Pour le Nord, le quorum n'a pas été atteint. Un second tour est prévu.

Nous nous efforcerons, dans cette nouvelle rubrique, de répertorier les résultats du SNJ-CGT aux élections professionnelles dans les entreprises. Faites-nous suivre vos informations, par courriel, à snj@cgt.fr

Une soirée avec Marcel Trillat

Marcel Trillat est de ces hommes de l'information que l'on n'imagine jamais rencontrer un jour. Eh bien si ! Les stagiaires du SNJ-CGT ont pu passer une soirée entière avec lui. Tout d'abord en visionnant (avec quelques petites difficultés techniques...) son film sur la formidable histoire de Radio Cœur d'Acier, cette station pirate qui émettait au début des années quatre-vingt depuis le bassin houiller de Lorraine alors en pleine crise. Ensuite a suivi un échange dont tous se souviendront.

Marcel Trillat, cheveux argent et visage déterminé, répond aux questions de ses confrères du SNJ-CGT. Entre réponses précises, points de vue finement ciselés et remarques tendres, Marcel rappelle ce que fut, toute sa vie ou presque, ce combat pour le droit d'informer, y compris à Antenne 2. Objectif mais engagé, mû par une ténacité hors du commun, il a su nous communiquer sa passion. Convaincu que l'humour est plus que jamais l'arme des faibles, pour ne pas dire la meilleure attaque,

Marcel sait mieux que quiconque parler de la nécessité du travail bien mené.

« Si tu t'inclines, t'es foutu ! »

Et du boulot, il y en a. Ce qui était vrai il y a trente ans est toujours d'actualité. Comme le dit Stéphane Hessel dans son récent opuscule Indignez-vous !, la résistance doit à nouveau s'exercer. Les journalistes sont à ce titre aux premières loges. « Les gens de pouvoir ont peur de tout, dit Marcel. La résistance assure paradoxalement

une carrière tranquille, tandis que lorsque tu commences à t'incliner, c'est jusqu'à la moquette. T'es foutu ! »

À une époque où les professionnels de l'information sont de plus en plus chahutés, cette rencontre a fait chaud au cœur. Deux bonnes heures bercées de quelques chansons populaires. Il ne manquait plus que la casquette de 1936. Ce moment partagé a redonné de l'espoir. Et une confiance en soi que l'on peine parfois à trouver.

Les nouvelles règles de la représentativité

UN ENJEU SYNDICAL

La loi du 20 août 2008 a profondément modifié les règles de la représentativité syndicale et, partant, les modalités de la négociation collective. Depuis 1966, la CGT, FO, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC bénéficiaient d'une présomption irréfragable de représentativité. Irréfragable, c'est-à-dire qui ne pouvait être renversée que par la preuve contraire.

Par Patrick Pinault

Désormais, cette présomption est supprimée. Les syndicats doivent établir leur représentativité sur la base de sept critères cumulatifs : respect des valeurs républicaines ; indépendance ; transparence financière ; ancienneté de deux ans dans le champ professionnel ; audience ; influence ; effectifs/cotisations. Cependant, les seuls critères d'ancienneté, de respect des valeurs républicaines et d'indépendance suffisent à un syndicat pour négocier le protocole électoral et se présenter aux élections. Notons que l'éventuelle réduction de durée du mandat, légalement fixé à quatre ans, doit être acté par un accord collectif d'entreprise.

10% des suffrages exprimés

Mais la loi a également introduit un nouveau critère pour qu'un syndicat acquière la capacité de désigner un délégué syndical et de négocier un accord collectif. Il lui faut aujourd'hui obtenir 10% des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires au CE ou à la délégation unique du personnel, ou, à défaut, des délégués du personnel. Ces 10% sont calculés indépen-

damment du nombre de votants et sans prise en compte des blancs et nuls. En cas d'élections au CE, c'est le score sur cette seule instance qui ouvre à la représentativité. Dès lors qu'il obtient ces 10%, un syndicat peut désigner comme délégué syndical un des candidats sur sa liste ayant lui-même obtenu un score personnel de 10%. Enfin, pour pouvoir désigner un représentant syndical au comité d'entreprise, un syndicat devra obtenir deux élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants. Il n'est toutefois pas nécessaire que le représentant au CE ait été lui-même candidat aux élections. Doté de sa représentativité, le syndicat peut négocier et donc signer ou contester les accords collectifs. Là aussi, de nouvelles règles sont installées. Pour être valable, un accord collectif doit recevoir la signature d'une ou plusieurs organisations ayant obtenu au moins 30% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections professionnelles. À contrario, l'accord ne devra pas être contesté par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli plus de 50% des suffrages exprimés à ces mêmes élections. L'opposition s'exprime dans les huit

jours après notification de l'accord au niveau de l'entreprise ou du groupe. Ces nouvelles conditions de signature et de contestation des accords collectifs revêtent une importance considérable. Nos résultats électoraux sont largement déterminés par notre pratique syndicale. Combative, démocratique, unitaire, pertinente, la CGT emporte le plus souvent les suffrages des salariés. Les journalistes doivent savoir qu'un SNJ-CGT renforcé électoralement, c'est une garantie que seuls des accords collectifs de progrès seront actés dans l'entreprise. À l'inverse, les accords sclérats seront combattus légalement et sur le terrain. Et ce qui vaut pour l'entreprise s'applique également pour la branche professionnelle. Un argument à ne pas négliger en vue des prochaines élections. ■

Quelques références : RPSD n°764, décembre 2008 : « Représentativité et droit syndical après la loi du 20 août 2008 », n°775, novembre 2009 : « Les élections à l'entreprise depuis la loi du 20 août 2008 » et n°779, mars 2010 : « La désignation des délégués syndicaux »

Permanence juridique du SNJ-CGT : lundi de 14h à 17h30, jeudi de 14h à 16h, tél. 01 48 18 81 78.

En direct des rédactions

RFI : mépris pour les représentants du personnel

Le 15 mars, l'intersyndicale (FO, SNJ, SNRT-CGT, SNJ-CGT) de RFI déclenchait une grève, pour « exiger l'arrêt immédiat des réformes engagées par la direction », en particulier la fusion de France 24 et de RFI et le déménagement de cette dernière dans un immeuble d'Issy-les-Moulineaux. Il y a quelques mois, l'intersyndicale avait déjà eu l'occasion de dénoncer une fusion qui « est en train de parachever [l']opération d'étranglement budgétaire de RFI ». Quant au déménagement, les élus du CHSCT se sont refusés, à l'unanimité, le 15 mars, à donner un avis, « en l'absence de garanties de la direction sur chacun des risques pointés par l'expertise » et « en l'absence d'une information claire sur le coût exorbitant des travaux ». Les élus du CHSCT estiment que « la direction de RFI montre une fois de plus que son seul but est un passage en force et non une information loyale et complète des instances représentatives du personnel ».

«L'Huma» le samedi, c'est fini

Depuis le 12 mars, *l'Humanité* ne paraît plus le samedi, par mesure d'économies, le quotidien étant dans une situation financière précaire. L'édition du vendredi est étoffée de huit pages, avec un cahier central de « débats ». La section SNJ-CGT de *l'Huma* regrette le « peu de délais de réflexion [qui] n'a pas permis qu'un vrai débat s'instaure ». D'où « le sentiment d'une absence de projet au sommet [qui] suscite inquiétudes légitimes, découragement et indignation. » Le SNJ-CGT souligne également que « la rédaction est invitée par la direction à prendre ses RTT » le vendredi, alors que « l'utilisation des RTT ne peut être imposée unilatéralement au salarié ». La section, qui veut « coûte que coûte, préserver ce titre unique, ce journal d'opinion indispensable dans le paysage de la presse », ne comprend pas que sa demande d'une assemblée générale se heurte « à un refus ».

Lagardère: une cession qui «va affaiblir le magazine Elle»

Lagardère va revendre au groupe américain Hearst (qui édite notamment *Cosmopolitan*) cent deux de ses magazines hors de France. Montant de la transaction : 650 millions d'euros. Le « paquet » comprend une licence pour douze déclinaisons internationales du magazine *Elle*. Dans un communiqué commun, la CGT, la CFDT et le SNJ de HFA (Hachette Filipacchi Associés, filiale de Lagardère Active) se demandent « qui

peut comprendre l'abandon d'une stratégie de développement à l'international, vantée hier encore comme la panacée, le modèle pour nos titres, un tournant brutal qui ne viserait qu'à rassurer et satisfaire les actionnaires et à renforcer la position d'Arnaud Lagardère à la tête du groupe. Cette cession va forcément affaiblir le magazine *Elle* et toute l'activité presse du groupe et toucher un certain nombre de salariés de HFA. Nous craignons surtout un désengagement accéléré de Lagardère du secteur de la presse, dont les salariés paieront les frais. »

ESJ Lille : à la recherche de l'équilibre financier

Pour un peu, Philippe Vasseur, président du Crédit Mutuel Nord Europe et depuis peu président de la Chambre de commerce du Nord-Pas-de-Calais, se prendrait pour le chevalier blanc. Il vient en effet de démissionner de la présidence de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, avec le sentiment que sa « mission a été remplie ». Celle d'avoir obtenu une forte subvention du Conseil régional (2,8 millions d'euros sur huit ans) et d'avoir mis sur pied un cursus commun avec Sciences Po Lille. L'ESJ Lille affiche cependant un déficit d'exploitation de 639 000 € pour 2009-2010. Quant aux frais de scolarité, ils atteignent désormais la bagatelle de 5 000 € par an ! Georges Potriquet, ancien secrétaire général du *Figaro*, a pris la présidence par intérim de l'ESJ. Un groupe de travail est chargé de proposer des solutions pour enrayer le « déficit structurel » de l'école. Après l'assemblée générale annuelle du 4 février, une AG extraordinaire pourrait être convoquée fin mai.

Un nouveau site pour le collectif de soutien à Mumia

Le journaliste noir américain Mumia Abu-Jamal, membre d'honneur du SNJ-CGT, est dans le couloir de la mort depuis près de trente ans, dans une prison de Pennsylvanie, pour le meurtre qu'il a toujours nié d'un policier. Sa condamnation relève d'une parodie de justice (lire *Témoins* n° 42). Le collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal dispose d'un nouveau site Internet (<http://mumiabujamal.com>), qui reprend l'historique mais également l'actualité du dossier Mumia.

140^e anniversaire de la Commune de Paris

Si on évoque souvent la Commune de Paris, dans plusieurs autres villes de France (Marseille, Lyon, Saint-Étienne, Narbonne, Toulouse, Le Creusot,

Limoges), des communes furent proclamées à partir du 23 mars 1871. Toutes furent rapidement réprimées. Pour Karl Marx, ce fut « la première insurrection prolétarienne autonome ». La Commune de Paris a été un court moment utopique, durant lequel la République s'est voulue révolutionnaire, sociale et patriotique. Des mesures emblématiques furent prises, comme le moratoire des loyers et des dettes. La Commune se voulait égalitaire et sociale. Aux Parisiens qui avaient souffert du siège des Prussiens et refusé la capitulation de Thiers, elle a offert une véritable autonomie communale.

Pour lutter contre l'oubli et réactiver cet héritage politique, social et culturel, l'association des Amis de la Commune de Paris 1871, dans laquelle on retrouve plusieurs adhérents du SNJ-CGT, fête cette année le 140^e anniversaire de la Commune. Lancées le 18 mars, les festivités comprennent un cycle de conférences au Musée de la ville de Paris, la traditionnelle montée au Mur des Fédérés, au Père-Lachaise (le 28 mai), la 7^e Fête de la Commune dans le 13^e arrondissement (le 24 septembre), une exposition, des débats... À noter, le rendez-vous au siège de la CGT, à Montreuil, lors du congrès de la Fédération nationale des personnels de l'État (20 au 24 juin). Programme complet sur www.commune1871.org.

Décès d'Anette Ferrière

Nous avons eu le regret d'apprendre la disparition, le 31 janvier, à l'âge de 78 ans, de notre camarade Anette Ferrière, ancienne journaliste de l'AFP, où elle était entrée en 1976. À partir de 1979, elle a couvert l'actualité judiciaire avant de diriger, de 1984 à 1989, les informations sociales. Devenue chef adjointe aux informations générales, elle était partie en retraite en 1992. Anette, une des premières diplômées du Centre de formation des journalistes (CFJ), avait travaillé au bureau parisien de la *Dépêche du Midi*. Fille d'un dirigeant de la Résistance, René Cerf-Ferrière, elle avait été contrainte de se cacher dans un pensionnat religieux. Très jeune, son engagement était issu des idéaux de la Libération. Dans un ouvrage autobiographique, *le Squelette de Kazan*, elle avait évoqué sa vie de lycéenne et les persécutions antisémites qu'ont subies plusieurs membres de sa famille. Elle a adhéré à la CGT dès le début de sa vie professionnelle et collaboré à *la Vie ouvrière*. Membre du PCF, elle a quitté ses rangs dans les années soixante-dix. Anette était mère de deux enfants.